

Les établissements scolaires

Un regard sur la diversité des écoles,
collèges et lycées en France



SOMMAIRE

1

Présentation par Béatrice Gille (CEE) et Fabienne Rosenwald (DEPP), p. 4

2

À propos des établissements scolaires, p. 5

3

Concepts et définitions, p. 10

Les écoles

4

Où sont les écoles? p. 13 / Quelle taille des écoles, pour quelle commune? p. 14

Les collèges

5

Où sont les collèges? p. 17 / Quelle taille des collèges, pour quelle commune? p. 18 / Quel profil social et scolaire des collèges? p. 20 / Les moyens d'enseignement selon la composition sociale des collèges, p. 24 / Les enseignants au collège, p. 25 / Les collèges, les langues vivantes et les langues de l'Antiquité, p. 26 / Les sections d'enseignement général et professionnel adapté, p. 27 / Les collèges avec des classes à horaires aménagés, p. 28 / Les collèges publics proposant un internat, p. 29 / Résultats et parcours scolaires au collège, p. 30

Les lycées

6

Où sont les lycées? p. 33 / Quelle taille des lycées, pour quelle commune? p. 34 / Quelle composition sociale dans les lycées? p. 38 / Les moyens d'enseignement selon la composition sociale des lycées, p. 39 / Les enseignants au lycée, p. 40 / Les lycées avec série technologique, p. 41 / Les lycées professionnels, p. 42 / La voie générale et les enseignements de spécialité, p. 44 / Les lycées, les langues vivantes et les langues de l'Antiquité, p. 45 / Les lycées publics proposant un internat, p. 46 / La valeur ajoutée des lycées (IVAL), p. 47

7

Regards
thématiques

L'école inclusive, p. 53 / Les établissements de l'éducation prioritaire, p. 57 / La répartition public/privé, p. 61 / Accès aux équipements numériques, p. 63 / Climat scolaire, p. 64

B

Bibliographie

p. 66

Présentation par Béatrice Gille, présidente du Conseil d'évaluation de l'École (CEE) et Fabienne Rosenwald, directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)



Béatrice Gille
présidente du CEE

Pourquoi un ouvrage sur les établissements ?

Béatrice GILLE :

Les établissements scolaires ne sont pas en France suffisamment connus et reconnus dans le fonctionnement de notre système éducatif. La très forte centralisation de notre système scolaire peut l'expliquer, comme la faible autonomie de nos établissements par rapport à beaucoup d'autres pays. Néanmoins, et la récente mise en œuvre de l'évaluation des établissements par le CEE nous le démontre, nos établissements scolaires sont tous porteurs d'une identité et d'une histoire singulières. Cet ouvrage présente les établissements et a pour objectif de rendre compte de la grande diversité des situations de nos écoles, collèges et lycées.

Fabienne ROSENWALD :

De nombreuses informations sont en effet collectées et disponibles sur les établissements scolaires, leurs élèves et leurs personnels. Aussi apparaît-il utile de proposer un ouvrage de référence qui les rassemble toutes et permet à chacun de situer les établissements de sa commune, de son département ou de sa région dans le paysage national.

Qu'apporte la DEPP dans l'ouvrage ?

FR : La DEPP assure la qualité et la transparence des informations proposées. Cela complète les autres ouvrages de la DEPP. Elle a élaboré et documenté les données statistiques qui sont à la source des cartes ou graphiques. Ces données reposent sur les remontées administratives assurées par les établissements scolaires eux-mêmes et traitées via les systèmes statistiques de la DEPP.

Par ailleurs, la multiplicité des indicateurs proposés montre qu'une école ou un établissement ne peut se réduire à quelques indicateurs et que c'est l'ensemble d'entre eux qui a du sens pour analyser un établissement.

Qu'apporte le CEE ?

BG : Le CEE, qui a engagé depuis 2020 l'évaluation des établissements scolaires en France, a apporté un regard extérieur sur les besoins d'information et les données particulièrement utiles pour les acteurs du système éducatif, notamment quand ils s'engagent dans l'auto-évaluation puis l'évaluation de leur établissement.

À qui s'adresse cet ouvrage ?

FR : Tout d'abord aux directeurs d'école, aux responsables de collège ou de lycée eux-mêmes, afin qu'ils puissent mieux situer leur établissement.

Ensuite aux responsables académiques et nationaux du système éducatif afin de disposer d'éléments d'aide au pilotage.

BG : Enfin, et c'est essentiel, à celles et ceux qui prennent part à la réflexion et au débat public sur l'école : élus à tous les niveaux, chercheurs, journalistes, représentants syndicaux et citoyens intéressés par l'École.

S'il y avait un tableau, une donnée à retenir ?

FR : La carte sur le nombre d'écoles par bassin de vie qui montre combien le réseau des écoles est présent sur le territoire national.

S'il y avait une donnée qui vous interpelle ?

BG : De par son histoire et sa géographie, la France compte une très grande diversité de profils d'établissement, en particulier en termes d'effectifs. La part des petits établissements est ainsi très importante. C'est le cas par exemple des écoles de 3 classes ou moins.

De manière générale, cet ouvrage ne se veut pas exhaustif, mais il vise à apporter les principales informations disponibles et toutes les données sont intéressantes. Il a vocation à être enrichi dans le futur, par exemple avec des données sur le bâti scolaire et des données issues des compétences des collectivités territoriales de rattachement.

Quel regard portez-vous sur les établissements scolaires ?

FR : Les écoles, collèges et lycées sont la pierre angulaire de l'action éducatrice de l'État. Leur diversité, la densité du maillage scolaire dans notre pays les inscrivent dans le paysage réel et symbolique de la République. C'est pourquoi je me réjouis de ce nouvel ouvrage qui rend compte de cette richesse.

BG : Les établissements scolaires sont le lieu de l'éducation. C'est là où sont les élèves et l'on doit porter la plus grande attention et le plus grand intérêt à cet échelon fondamental de notre système éducatif.



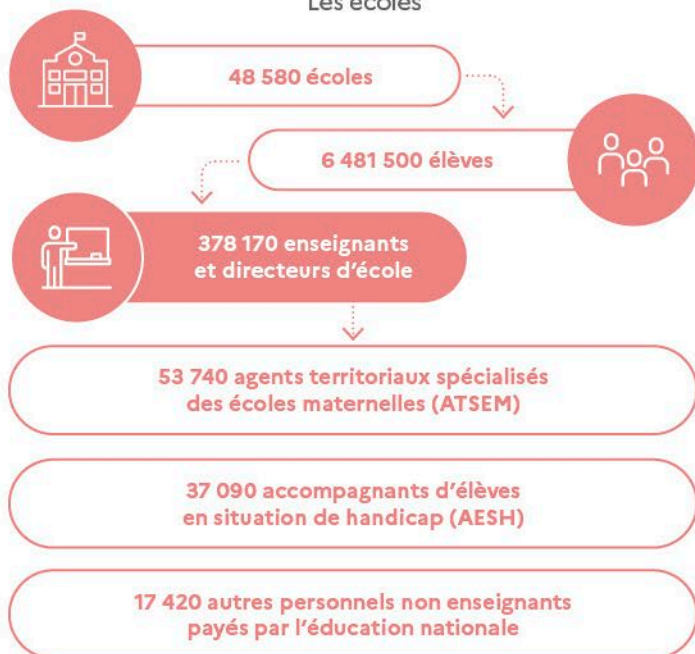
Fabienne Rosenwald
directrice de la DEPP

2

À propos des établissements scolaires

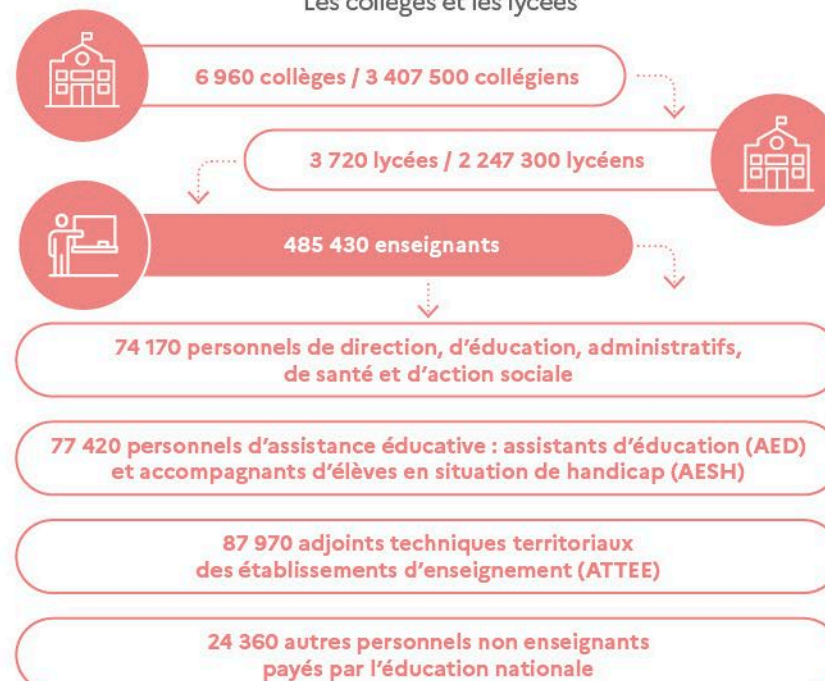
Le premier degré :

Les écoles



Le second degré :

Les collèges et les lycées



Inter-degré :

62 710 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements scolaires publics et privés sous contrat, enseignants des secteurs public et privé sous contrat, personnels non enseignants du secteur public payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021, et agents territoriaux en activité au 31 décembre 2020 (hors Mayotte).

Sources : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021. Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2020. Traitement DEPP.

La distinction entre les écoles et les établissements du second degré

Les écoles et les établissements scolaires du second degré ont des statuts différents :

- Les écoles publiques sont un lieu d'enseignement et d'éducation sans statut juridique propre.
- Depuis la loi du 25 janvier 1985, les collèges et lycées publics ont le statut d'établissement public local d'enseignement (EPLÉ).

DÉFINITION DE L'EPLÉ

- **Autonomie administrative, budgétaire, pédagogique et éducative.**
- **Personnalité juridique donnant la possibilité de passer des contrats, de recruter des personnels et d'engager des actions en justice.**

Cette différence de statut entre les écoles et les établissements du second degré se traduit par des modalités d'organisation et de gouvernance différentes.

Les établissements privés sous contrat

Les établissements d'enseignement privé sous contrat du premier et du second degrés sont des établissements gérés par une personne privée, qui ont conclu un contrat avec l'État pour tout ou partie de leurs classes. L'enseignement y est dispensé conformément aux règles et programmes du ministère de l'Éducation nationale. Si la loi leur reconnaît un « caractère propre », ils ont pour obligation d'accueillir tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance. Ces établissements perçoivent de l'État et des collectivités locales des subventions correspondant à la prise en charge de leur fonctionnement matériel et des dépenses de personnel hors enseignement. Leurs enseignants sont rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale.

La répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales

L'éducation est un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État, sous réserve des compétences attribuées par le présent code aux collectivités territoriales pour les associer au développement de ce service public.

(article L.211-1 du Code de l'éducation)



Les compétences de l'État :

L'État détient une compétence exclusive en matière d'organisation pédagogique des écoles et des établissements scolaires, ce qui recouvre notamment :

- la définition des voies de formation, la fixation des programmes nationaux, l'organisation et les contenus des enseignements ;
- la définition et la délivrance des diplômes ;
- le recrutement et la gestion des personnels qui relèvent de sa responsabilité ;
- la répartition des moyens qu'il consacre à l'éducation.

Les compétences des collectivités territoriales :

Depuis les lois de décentralisation qui accordent plus de responsabilités aux collectivités territoriales, elles prennent en charge :

- la construction, l'entretien des bâtiments scolaires et les dépenses de fonctionnement associées ;
- l'accueil, la restauration, l'hébergement et le transport des élèves ;
- le recrutement, la rémunération et la gestion des agents qui assurent ces missions.



Les communes ont la charge des écoles, les départements celle des collèges et les régions celle des lycées.



Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans l'implantation des écoles et établissements scolaires, leur fonctionnement et l'accueil des élèves. Elles participent au financement du service public d'éducation.

La contribution des collectivités territoriales représente 36% des dépenses d'éducation dans le premier degré et près de 21% dans le second degré.



Source : L'état de l'école, DEPP, 2022.

L'organisation et le fonctionnement des écoles

On distingue les écoles maternelles qui accueillent les élèves de niveau préélémentaire, les écoles élémentaires qui accueillent les élèves du CP au CM2 et les écoles primaires qui accueillent à la fois des élèves de niveau préélémentaire et élémentaire.

Dans le premier degré, la scolarité est structurée en **trois cycles** :

Cycle 1

Cycle des apprentissages premiers.
Il comprend la petite section, la moyenne section et la grande section d'école maternelle.

Cycle 2

Cycle des apprentissages fondamentaux.
Il comprend le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1) et le cours élémentaire deuxième année (CE2).

Cycle 3

Cycle de consolidation.
Il comprend le cours moyen première année (CM1) et le cours moyen deuxième année (CM2); le cycle de consolidation se poursuit au collège, en classe de 6^e.

Le rôle du directeur d'école

Le directeur assure la coordination nécessaire entre les professeurs. Il préside le conseil d'école (cf. ci-dessous) et met en œuvre ses décisions. Il organise les débats sur les questions relatives à la vie scolaire. Il bénéficie d'une délégation de compétences de l'autorité académique pour le bon fonctionnement de l'école qu'il dirige. Il dispose d'une autorité fonctionnelle dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Le directeur d'école propose à l'inspecteur de l'éducation nationale, après consultation du conseil des maîtres, des actions de formation spécifiques à son école.

Le directeur participe à l'encadrement et à la bonne organisation de l'enseignement du premier degré. Il peut être chargé de missions de formation ou de coordination. L'ensemble de ces missions est défini à la suite d'un dialogue avec l'inspection académique.

Le directeur administre l'école et en pilote le projet pédagogique. Il est membre de droit du conseil école-collège.

Le rôle des différents conseils de l'école

Le conseil d'école

Il est composé du directeur, des professeurs de chaque classe, du maire, du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'éducation nationale et de l'inspecteur de l'éducation nationale. Il se réunit au moins une fois par trimestre et vote le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école. Il adopte le projet d'école.

À propos des établissements scolaires

Le conseil des maîtres

Il est composé du directeur et des professeurs de chaque classe. Il donne son avis sur l'organisation du service d'enseignement et sur toutes les questions concernant la vie de l'école.

Il existe aussi un conseil des maîtres de cycle et un conseil école-collège.

L'organisation et le fonctionnement des collèges et lycées

L'organisation de la scolarité au collège

La scolarité au collège est organisée en **deux cycles** :

Cycle 3

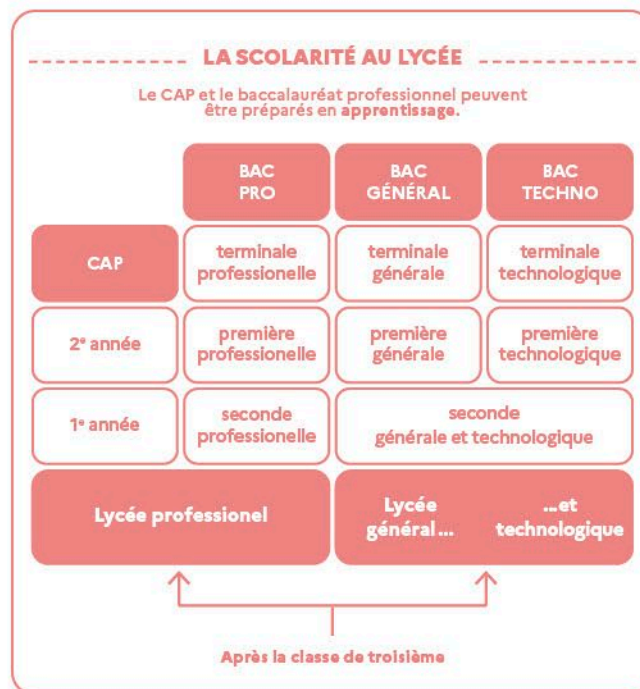
Cycle de consolidation qui comprend le cours moyen première année (CM1), le cours moyen deuxième année (CM2) et la classe de 6^e au collège.

Cycle 4

Cycle des approfondissements qui recouvre les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

À la fin de la classe de 3^e, les élèves passent le diplôme national du brevet (DNB) qui atteste leur maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et choisissent leur orientation vers les voies générale et technologique ou professionnelle.

L'organisation de la scolarité au lycée



La scolarité au lycée est organisée en **trois voies** :

Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) accueillent les élèves des voies générales et technologiques, les lycées professionnels (LP) les élèves de la seule voie professionnelle et les lycées polyvalents (LPO) des élèves de voie professionnelle ainsi que de voie générale et technologique.

L'autonomie des collèges et des lycées dans les domaines pédagogique et éducatif

Le statut juridique des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) confère aux collèges et lycées :

- le choix de l'organisation de l'établissement en classes et groupes d'élèves ;
- la décision de l'emploi des heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations liées aux horaires réglementaires ;
- l'organisation du temps scolaire et des modalités de la vie scolaire ;
- la préparation de l'orientation et de l'insertion sociale et professionnelle des élèves ;
- la définition des actions de formation destinées aux jeunes et aux adultes ;
- l'ouverture de l'établissement sur son environnement social, culturel, économique ;
- le choix de sujets d'études spécifiques à l'établissement pour compléter ceux qui figurent aux programmes nationaux ;
- le choix d'activités facultatives qui concourent à l'action éducative et à la mise en œuvre des dispositifs de réussite éducative.

Code de l'éducation (article R421-2)

Le rôle du chef d'établissement

En tant que représentant de l'État :

- il inscrit son action dans le cadre défini par les textes législatifs et réglementaires ;
- il est garant de la sécurité des personnes et des biens de l'établissement.

En tant que chef d'établissement :

- il préside le conseil d'administration de l'établissement et en est l'exécutif;
- il impulse et conduit la politique pédagogique et éducative de l'établissement;
- il prépare et exécute le budget de l'établissement;
- il anime, gère et développe les ressources humaines de l'établissement;
- il représente l'établissement;
- il négocie avec les collectivités territoriales compétentes, inscrit l'établissement dans un réseau local d'établissements et développe tous les partenariats nécessaires.

Le rôle des différents conseils des collèges et lycées

Le conseil administration (CA)

Il est composé du chef d'établissement (président), des représentants élus des personnels de l'établissement, des représentants élus des parents d'élèves, des représentants élus des élèves, des représentants des collectivités territoriales et des représentants des partenaires.

C'est l'instance décisionnelle de l'établissement.

Le CA fixe, entre autres, les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les EPLE :

- l'organisation de l'établissement en classes et les modalités de répartition des élèves;
- l'emploi des dotations horaires et la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires;

- l'organisation du temps scolaire et les modalités de la vie scolaire;
- la préparation de l'orientation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Il adopte le règlement intérieur, le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité de rattachement.

Le CA établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'EPLE.

Le CA adopte le budget et le compte financier de l'établissement. Il décide de la passation de contrats et de conventions dont le chef d'établissement est signataire, ou de l'adhésion à tout groupement d'établissements.

Il se prononce sur toute question ayant trait à l'accueil et à l'information des parents ou relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité.

Le conseil pédagogique

Il est composé du chef d'établissement (président), d'au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, d'au moins un professeur de chaque champ disciplinaire, d'un conseiller principal d'éducation et du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

Il favorise la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires.

Il existe d'autres instances de dialogue, de réflexion et de prévention comme le conseil de la vie collégienne ou lycéenne et le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, etc.

Les projets d'école et d'établissement, une expression de leur autonomie

Depuis la loi d'orientation sur l'éducation de 1989, chaque école et établissement d'enseignement scolaire public doit élaborer avec les représentants de la communauté éducative un projet d'école ou d'établissement afin de :

- définir les modalités de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux;
- préciser les activités scolaires et périscolaires qui y concourent;
- déterminer les voies et moyens mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents;
- établir les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Ce projet est adopté pour trois à cinq ans.

L'évaluation des écoles et des établissements

Depuis 2019, toutes les écoles et tous les établissements procèdent tous les cinq ans à une évaluation dont la finalité est l'amélioration de la qualité du service public d'éducation et de la vie dans l'établissement.

L'évaluation aide les établissements à faire émerger leurs caractéristiques propres, à analyser leur fonctionnement, les résultats de leurs élèves et la qualité de leurs parcours, à valoriser l'investissement des équipes pédagogiques et à dégager des pistes d'action.

Elle permet aux écoles, collèges et lycées d'élaborer leur projet d'établissement.

3

Concepts et définitions

La typologie des communes

De l'intérêt de décrire le système éducatif à travers une typologie des communes

Les territoires se distinguent selon leurs caractéristiques géographiques, leur densité de population, mais également les conditions socio-économiques des élèves et les conditions d'accès à l'offre scolaire. Celles-ci peuvent influencer sur leurs parcours et leurs résultats. C'est pourquoi la DEPP a établi une typologie des communes en neuf catégories : de la plus rurale à la plus urbaine.

Référence : « La nouvelle définition de la ruralité par l'Insee et les évolutions de la typologie des communes rurales et urbaines de la DEPP », mars 2023, DEPP.

↓








LÉGENDE GRAPHIQUE DE LA TYPOLOGIE DES COMMUNES

Afin de simplifier la lecture et la compréhension des différents types de commune, un **marque page** avec un système de pictogrammes a été créé pour être consulté tout au long de ce document.






Les établissements scolaires

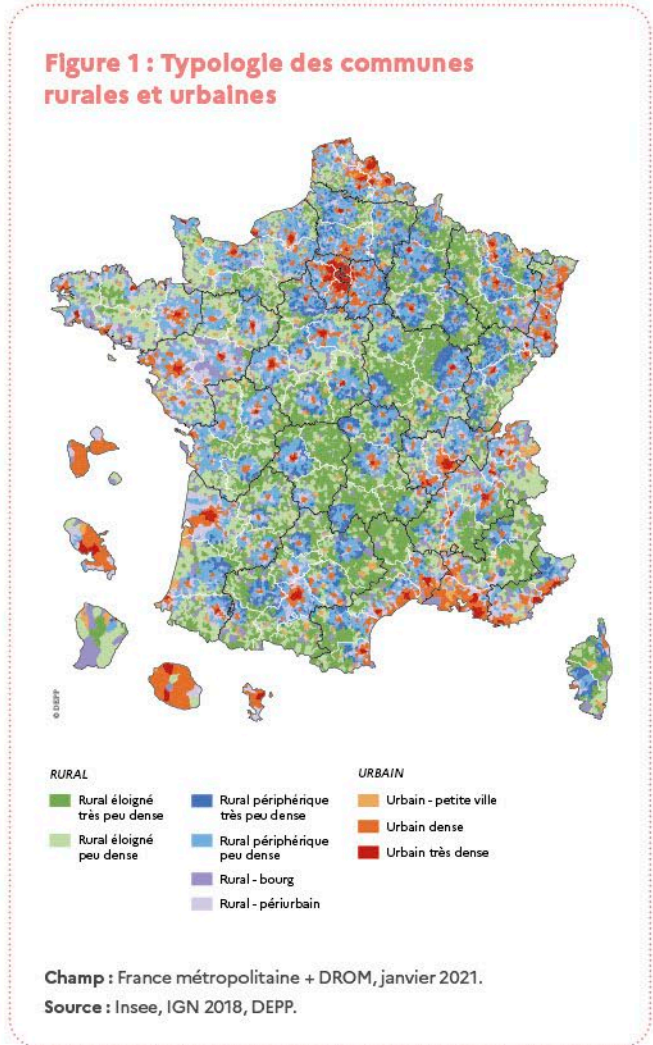
L'ÉNERGIE COMMUNALE DES 177 000 COMMUNES DE FRANCE a été classifiée en fonction de la densité de la population et de la proximité des établissements scolaires. Ce système de pictogrammes a été créé pour être consulté tout au long de ce document. Ainsi, chaque fois que vous voyez de communes sur le territoire, il vous sera possible d'identifier sa situation.

Rural

-  **RETP = Rural éloigné très peu dense**
-  **REPD = Rural éloigné peu dense**
-  **RUE = Rural éloigné**
-  **RPTP = Rural périphérique très peu dense**
-  **RPPD = Rural périphérique peu dense**
-  **RUP = Rural périphérique**
-  **REPD = Rural éloigné peu dense**

Urbain

-  **RBOU = Rural-bourg**
-  **RPER = Rural périurbain**
-  **UPVL = Urbain-petite ville**
-  **UDNS = Urbain dense**
-  **UTDS = Urbain très dense**



Les bassins de vie

Qu'est-ce qu'un bassin de vie ?

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé par l'Insee pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire.

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Ces derniers sont classés en six grands domaines : services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé ; sports, loisirs et culture ; transports.

En 2022, le découpage du territoire de la France métropolitaine comporte 1 664 bassins de vie dont les trois quarts sont qualifiés de ruraux en raison de leur densité de population.



LE CHAMP D'OBSERVATION

Sauf mention contraire, dans cet ouvrage, les établissements décrits sont ceux des secteurs public et privé sous contrat, de France métropolitaine et des DROM, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). L'année d'observation est, sauf mention contraire, l'année scolaire 2021-2022.





Les écoles



4

Où sont les écoles ?

En moyenne, un bassin de vie compte
29 écoles.

Le bassin de vie de
Valence-d'Albigeois (Tarn)
est le seul bassin de vie
à ne compter
qu'une seule école
(144 élèves).

La moitié des bassins de vie comptent
moins de 15 écoles.

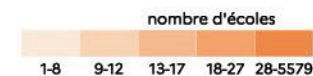
En France,
il y a des
écoles sur
tout le
territoire!



Figure 2 : Nombre d'écoles par bassin de vie



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.
Source : DEPP, Diapre et BCE.



Quelle taille des écoles, pour quelle commune ?

45%

des écoles ont 4 classes ou moins;

55%

ont plus de 100 élèves.

Dans les communes
rurales éloignées très peu denses,

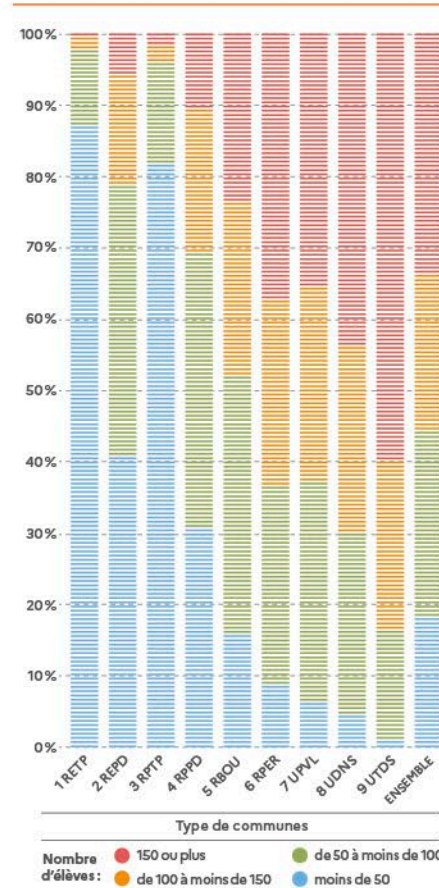
87% des écoles ont une ou deux classes et 88% ont moins de 50 élèves.

Dans les communes
urbaines très denses

62% des écoles ont au moins 7 classes et près de 60% ont plus de 150 élèves.

Plus les communes sont urbaines, plus la taille des écoles augmente.

Figure 3 : Effectif des écoles selon le type de commune (en %)

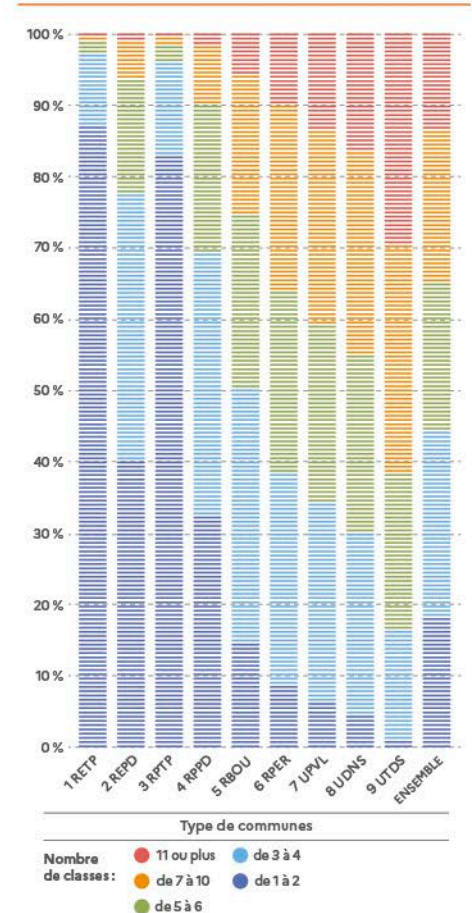


Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Diapre et BCE.

Lecture : 88% des écoles implantées dans une commune rurale éloignée très peu dense (1-RETPE) scolarisent moins de 50 élèves.

Figure 4 : Nombre de classes dans les écoles selon le type de commune (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Diapre et BCE.

Lecture : 87% des écoles implantées dans une commune rurale éloignée très peu dense (1-RETPE) ont une ou deux classes.

4

Quelle taille des écoles, pour quelle commune ?

Au niveau national, on compte en moyenne **22 écoliers** par classe.

Plus les communes sont urbaines, plus le nombre d'écoliers par classe est élevé.



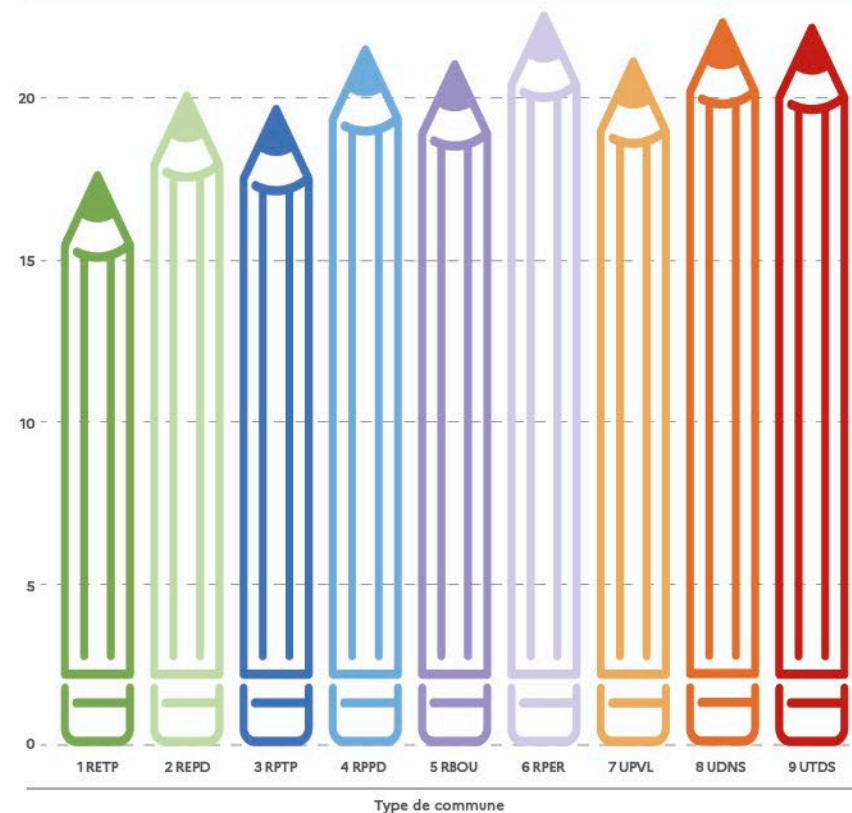
Les écoles des communes rurales éloignées très peu denses ont en moyenne

18 écoliers

par classe, alors que celles des communes urbaines et périurbaines en ont un peu

plus de 22.

Figure 5 : Nombre d'élèves par classe en école selon le type de commune



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Diapre et BCE.

Lecture : dans les écoles implantées au sein d'une commune rurale éloignée très peu dense (1-RETP), les classes comptent en moyenne 18 élèves.

5

Les collèges



5

Où sont les collèges ?

51 bassins de vie
de vie

(soit 3%) n'ont pas de collège.

Sur les 1664 bassins de vie,

1080
(soit 65%)

ont 1 ou 2 collèges.

Les 4 bassins de vie regroupant le plus de collèges sont ceux

de **Paris** : 1011 collèges,

de **Marseille –**

Aix-en-Provence : 157 collèges,

de **Lyon** : 149 collèges

et de **Lille** : 104 collèges.

Les collèges offrent un service de proximité sur l'ensemble du territoire.



Figure 6 : Nombre de collèges par bassin de vie



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

nombre de collèges



Quelle taille des collèges, pour quelle commune ?

Un collège scolarise en moyenne

485 élèves,

mais cette moyenne masque des disparités importantes selon la localisation des collèges.

60%
des collèges ont
17 classes
ou plus.

C'est dans les collèges des communes urbaines denses que le nombre d'élèves, en moyenne, est le plus élevé. Dans les communes

rurales éloignées,

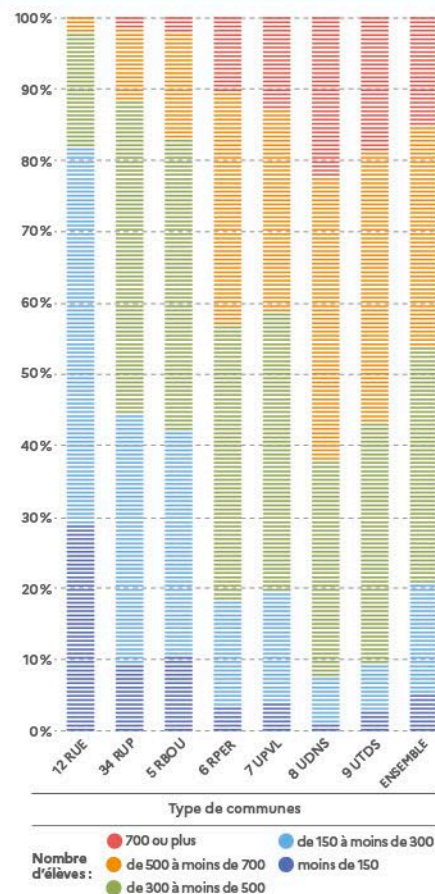
82% des collèges ont moins de 300 élèves et 81% ont

12 classes

ou moins.

Les collèges des communes rurales ont moins d'élèves, moins de classes et moins d'élèves par classe.

Figure 7 : Effectif des collèges selon le type de commune (en %)

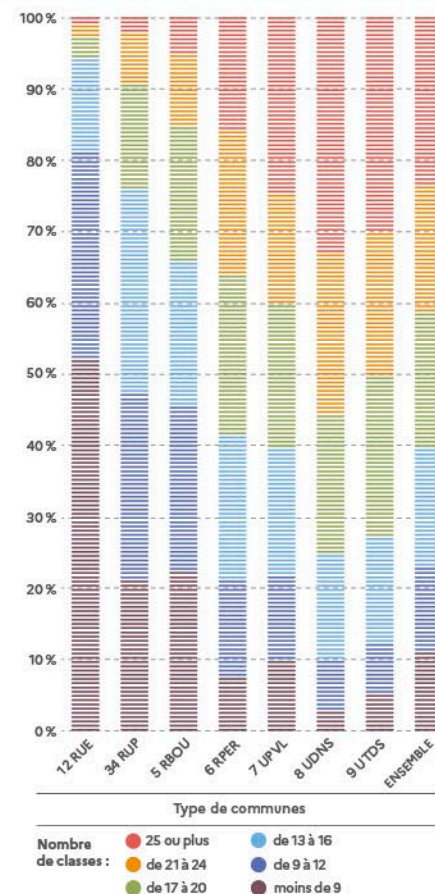


Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : 30% des collèges implantés dans une commune rurale éloignée (12-RUE) scolarisent moins de 150 élèves.

Figure 8 : Nombre de classes dans les collèges selon le type de commune (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : 52% des collèges implantés dans une commune rurale éloignée (12-RUE) ont moins de 9 classes.

5

Quelle taille des collèges, pour quelle commune ?

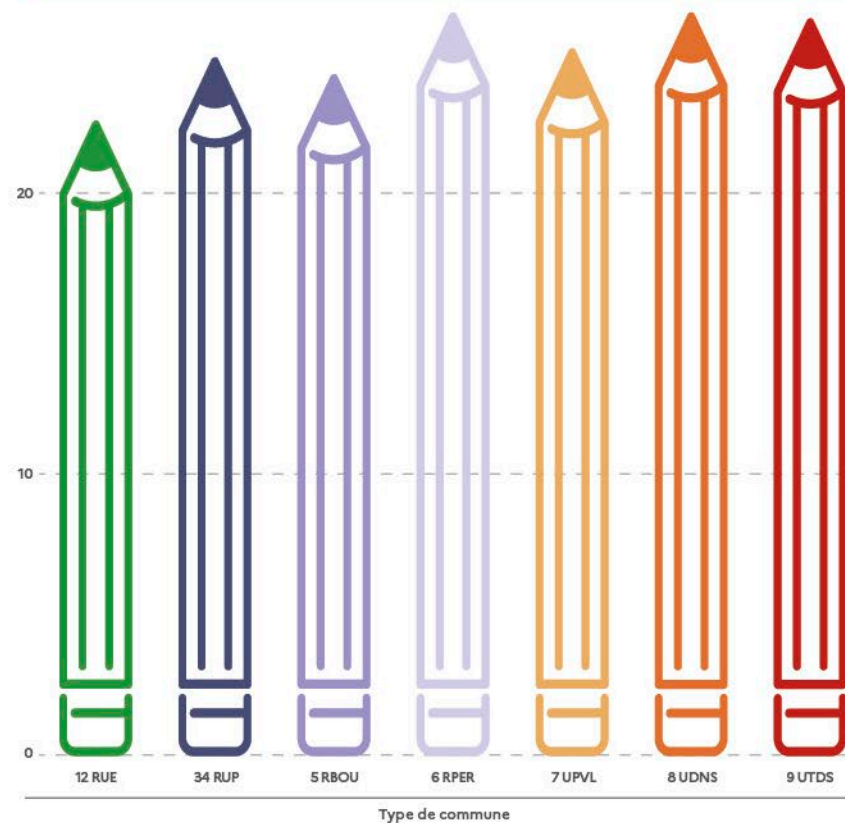
Au collège, les classes comptent en moyenne **25 élèves.**

Les collèges situés dans les communes rurales éloignées ont en moyenne **3 élèves de moins** par classe que les autres.

Plus les communes sont urbaines, plus le nombre d'élèves par classe est élevé.



Figure 9 : Nombre d'élèves par classe en collège selon le type de commune



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Quel profil social et scolaire des collèges ?

DÉFINITION

L'indice de position sociale (IPS) d'un établissement est un indicateur qui résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves qu'il accueille.

Plus il est élevé, plus les élèves sont issus de milieux favorisés.
L'IPS d'un établissement représente la moyenne des IPS de l'ensemble des élèves.

Le secteur
privé sous contrat

compte une part plus importante de collèges ayant un

IPS élevé

que le secteur public.

57%

des collèges privés ont un IPS moyen supérieur à 110, contre

24%

des collèges publics.

À l'inverse,
9,5%

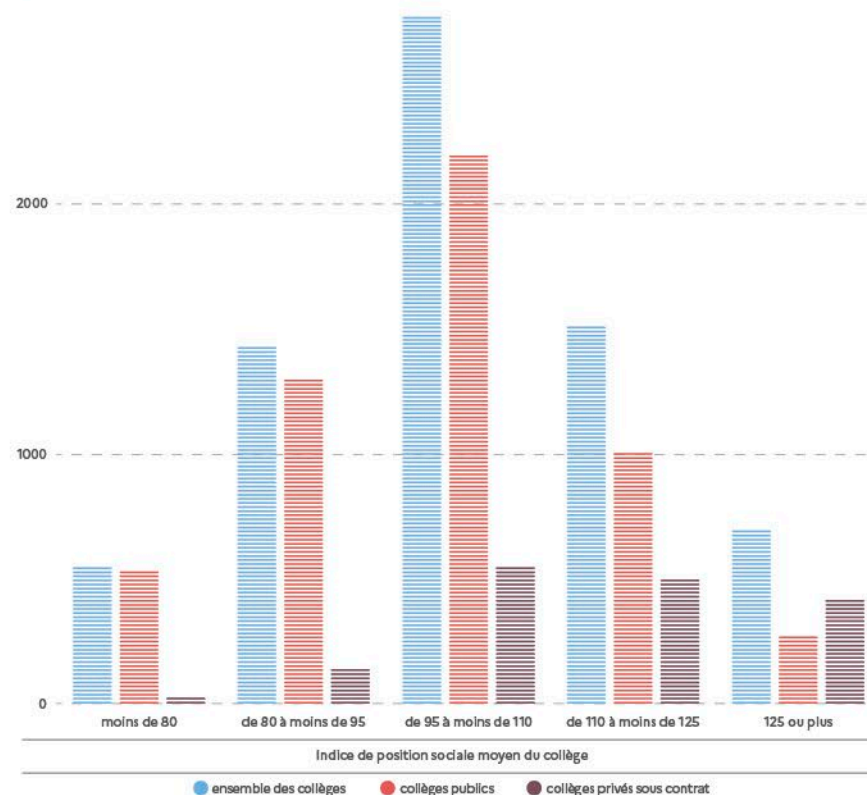
des collèges privés ont un IPS moyen inférieur à 95, contre

35%

des collèges publics.

Le profil social des élèves est nettement différent entre les secteurs public et privé.

Figure 10 : Nombre de collèges publics et privés sous contrat selon leur composition sociale



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : pour 2 189 collèges publics, l'indice de position sociale (IPS) moyen des élèves qu'ils scolarisent est compris entre 95 et 110.

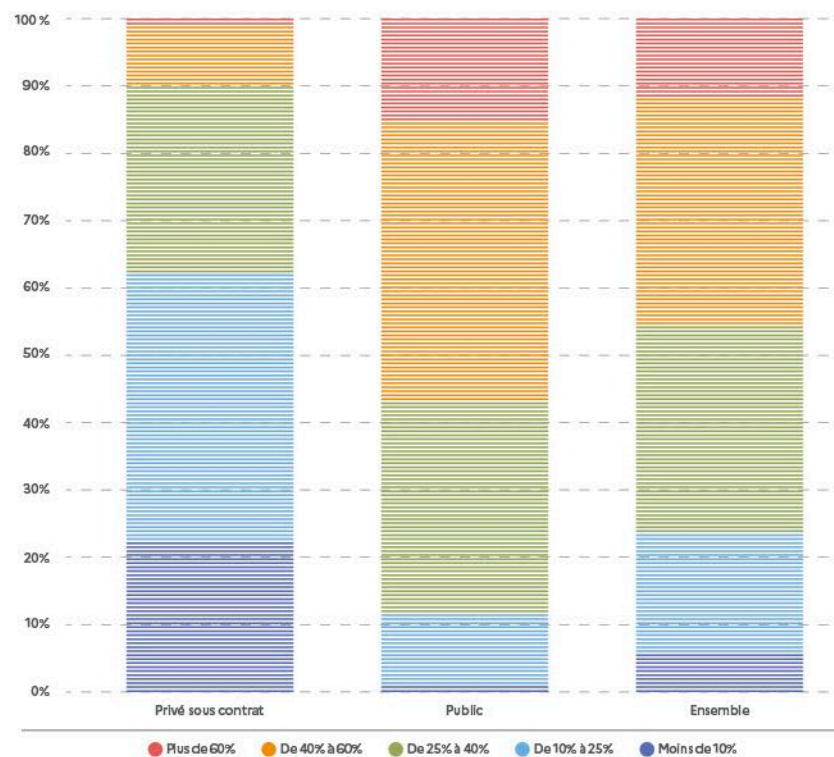
5

Quel profil social et scolaire des collèges ?

Dans plus de 60% des
**collèges privés
sous contrat**,
la part d'élèves issus de
**milieux défavorisés
ne dépasse pas 25%.**



Figure 11 : Les collèges selon la part d'élèves issus de milieux défavorisés et le secteur d'enseignement (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : 23% des collèges privés sous contrat ont moins de 10% d'élèves issus de milieux défavorisés dans leurs effectifs.

Quel profil social et scolaire des collèges ?

Les résultats des élèves aux évaluations de 6^e sont répartis en 6 groupes de performance, en français et en mathématiques, de la moins élevée à la plus élevée.

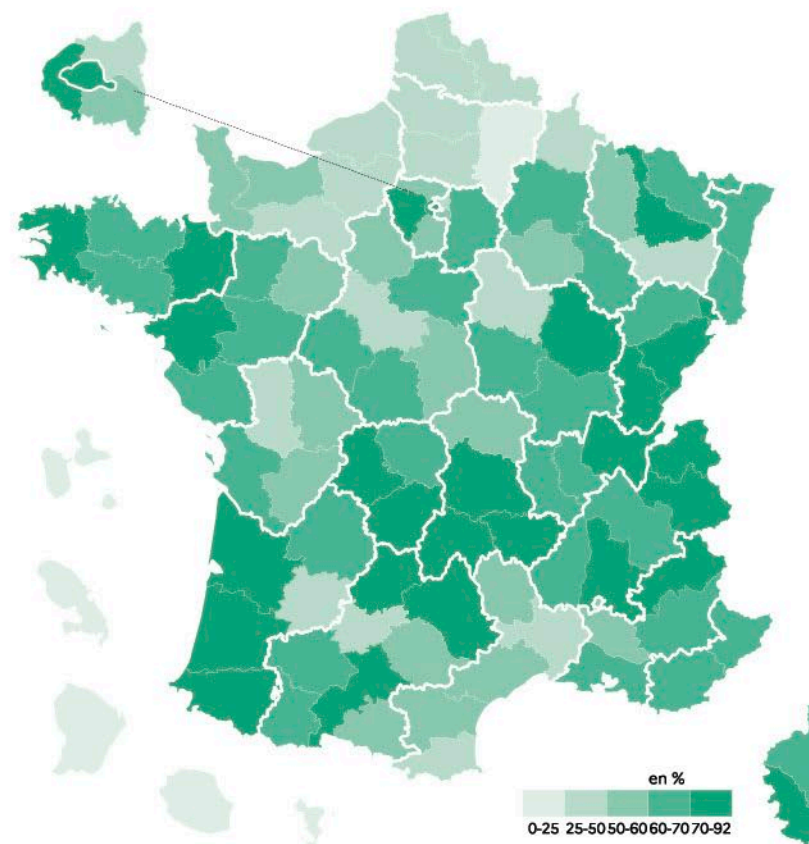


Ces résultats rendent compte du profil scolaire à l'entrée au collège.

Les résultats au test de français à l'entrée en 6^e sont caractérisés par de **forts écarts entre les départements** : un grand nombre de collèges accueille des élèves ayant de bons résultats dans les départements de l'Ouest et dans les départements situés sur la diagonale allant du Jura au Sud-Ouest, ainsi qu'à Paris et dans l'ouest francilien.

Les collèges dont la majorité des élèves ont un bon niveau en français à l'entrée en 6^e sont inégalement répartis sur le territoire.

Figure 12 : Collèges dont plus de 75% des élèves de 6^e ont un niveau moyen ou élevé aux évaluations de français (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Evaluation exhaustive de début de 6^e et BCE.

Lecture : entre 70% et 92% des collèges des Pyrénées-Atlantiques ont plus de 75% de leurs élèves de 6^e de niveau moyen ou élevé aux évaluations de 6^e en français (groupes de performance de 3 à 6).

5

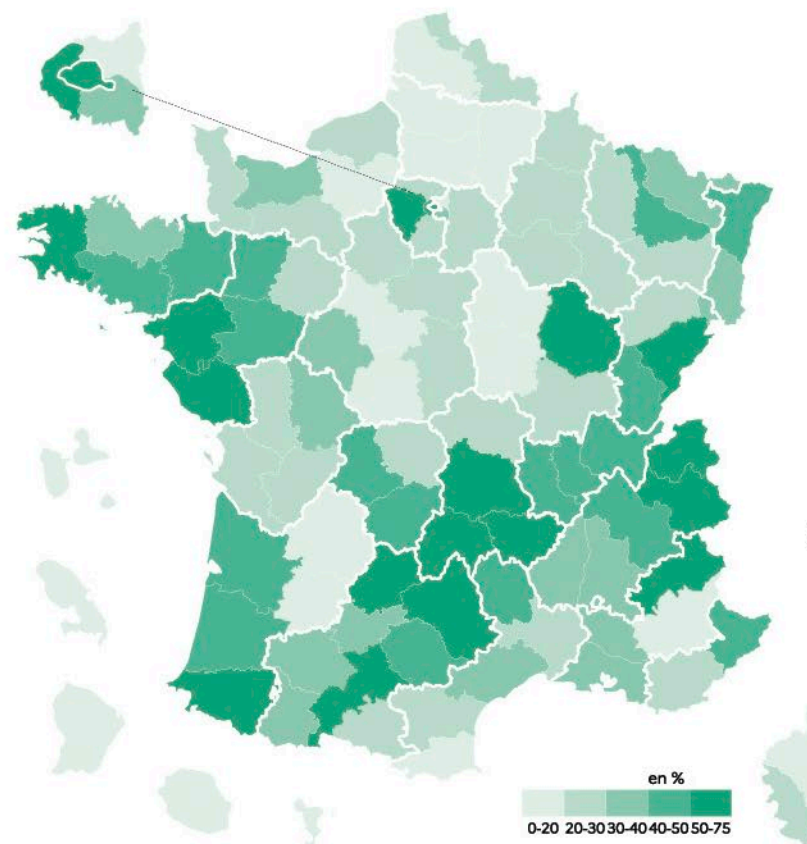
Quel profil social et scolaire des collèges ?

En moyenne, les collèges des départements du Lot, de la Savoie, de l'Aveyron, des Hautes-Alpes et de la Haute-Savoie concentrent le plus d'élèves ayant un niveau moyen ou élevé

en français.

En mathématiques, ce sont également les collèges des départements de Haute-Savoie, de l'Aveyron, des Hautes-Alpes, ainsi que des Hauts-de-Seine et de la Haute-Garonne, qui accueillent en moyenne le plus d'élèves affichant un bon niveau à l'entrée en sixième.

Figure 13 : Collèges dont plus de 75% des élèves de 6^e sont de niveau moyen ou élevé aux évaluations de mathématiques (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Evaluation exhaustive de début de 6^e et BCE.

Lecture : entre 50% et 75% des collèges des Pyrénées-Atlantiques ont plus de 75% de leurs élèves de 6^e de niveau moyen ou élevé aux évaluations de 6^e en mathématiques (groupes de performance de 3 à 6).

Les moyens d'enseignement selon la composition sociale des collèges

DÉFINITION

Qu'est-ce que le rapport H/E ?

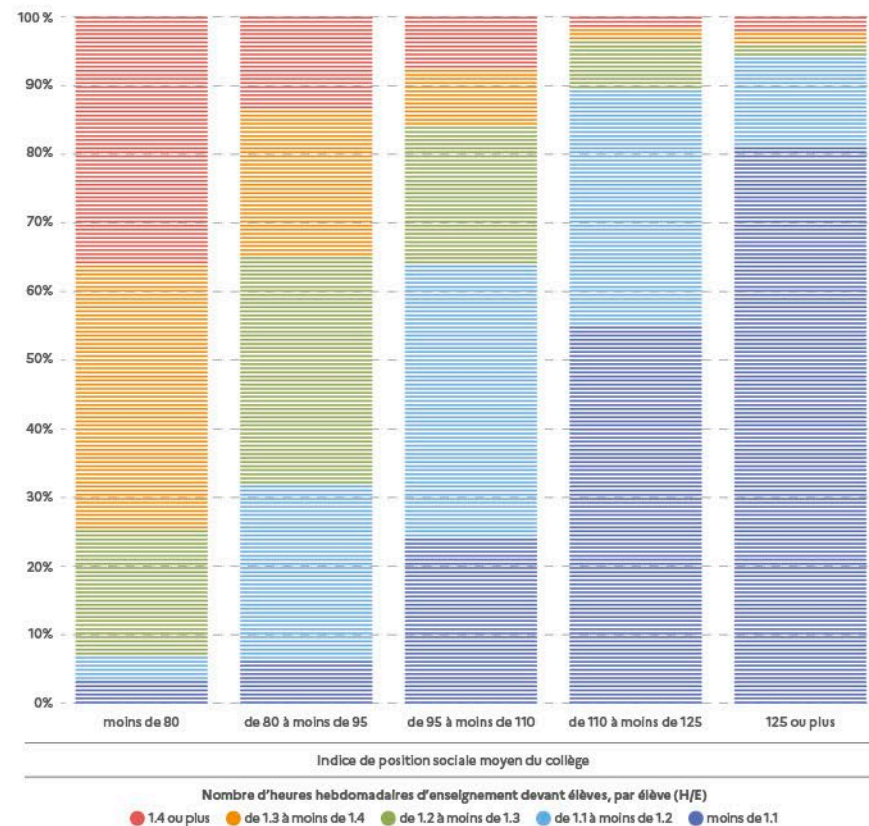
Les moyens d'enseignement d'un collège sont synthétisés par le rapport entre les heures de cours hebdomadaires assurées aux élèves (H) et son nombre d'élèves (E).

Plus le rapport H/E est **élevé**, plus les marges de manœuvre pédagogiques sont **importantes**.

Plus un collège a un profil social défavorisé, plus les moyens d'enseignement sont importants.



Figure 14 : Moyens d'enseignement selon la composition sociale du collège (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Bases relais et BCE.

Lecture : 24% des collèges dont l'IPS est compris entre 95 et 110 disposent de moins de 1,1 heure d'enseignement hebdomadaire par élève.

Les enseignants au collège

87%

des collèges publics
ont plus de

90%

de leurs enseignants
titulaires.

Dans

86 départements,

plus des trois quarts
des collèges publics ont plus
de 90% d'enseignants titulaires.

*Dans la plupart
des collèges,
la majorité
des enseignants
sont titulaires.*

C'est dans les collèges de

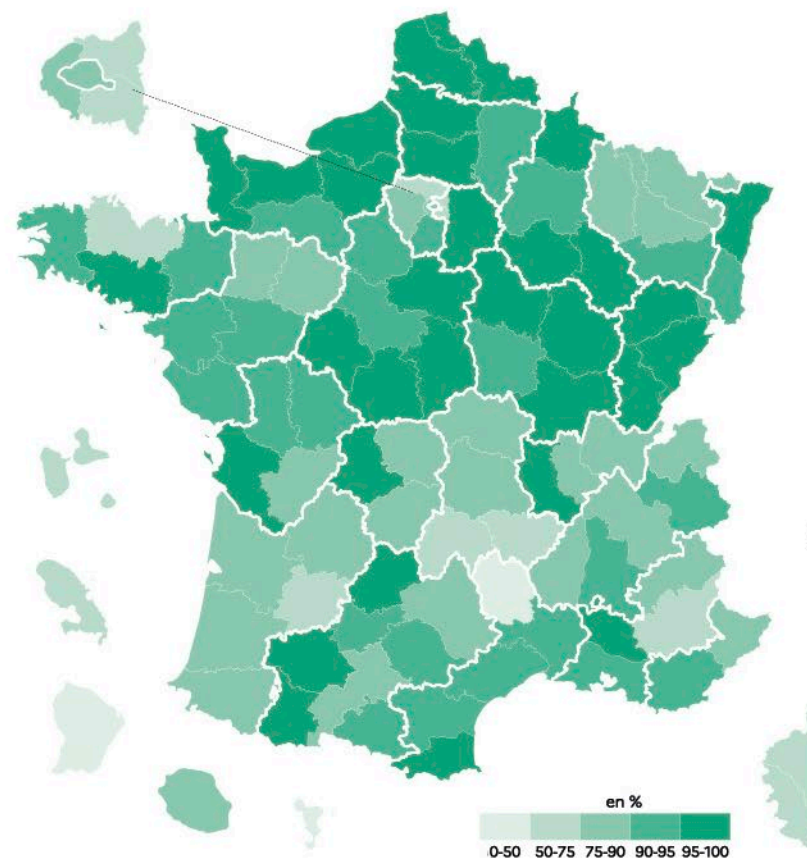
**Guyane
et Mayotte**

qu'il y a, en moyenne,

le moins

d'enseignants titulaires.

Figure 15 : Collèges publics avec plus de 90% d'enseignants titulaires (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public, rentrée 2021.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

Lecture : dans le département du Nord, de 95% à 100% des collèges publics ont plus de 90% d'enseignants titulaires.

Les collèges, les langues vivantes et les langues de l'Antiquité

92%

des collèges proposent au moins une

langue de l'Antiquité

au niveau national, mais en zone rurale éloignée la proportion est un peu plus faible (81%).

Les collèges proposent en moyenne

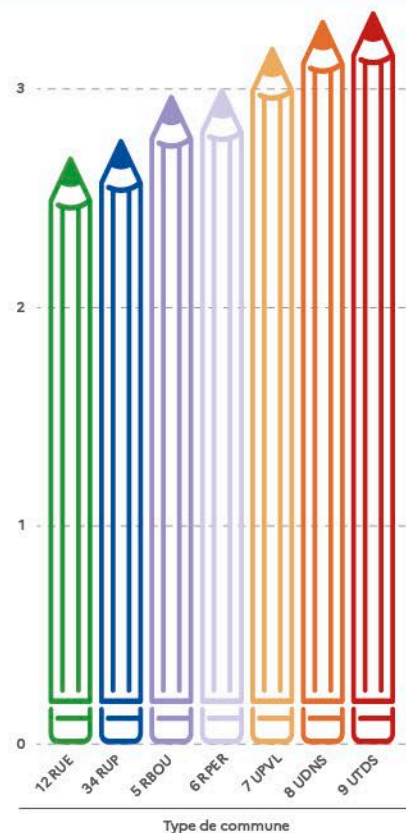
3 langues vivantes

(y compris langues régionales). Mais l'offre de formation en langues est un peu plus diversifiée dans les collèges des communes urbaines.

Le choix de langues vivantes est plus important dans les collèges urbains.



Figure 16 : Nombre de langues vivantes, y compris langues régionales, en collège selon le type de commune

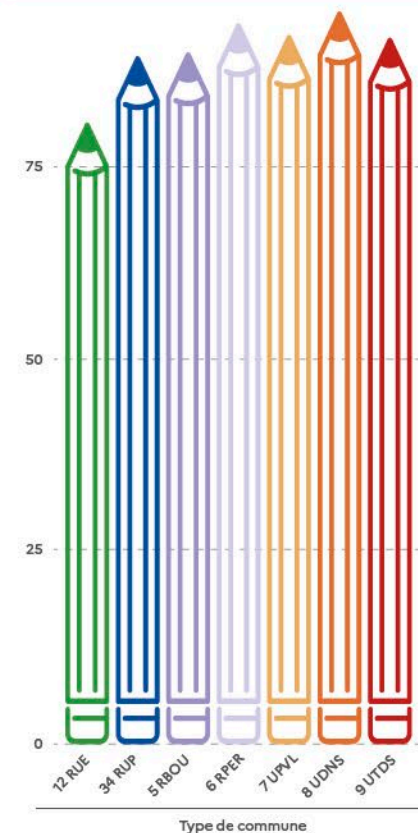


Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : les collèges implantés dans une commune rurale éloignée (12-RUE) proposent en moyenne 2,6 langues vivantes différentes.

Figure 17 : Collèges proposant au moins une langue de l'Antiquité selon le type de commune (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : 92% des collèges implantés dans une commune urbaine très dense (9-UTDS) proposent au moins une langue de l'Antiquité.

5

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté

DÉFINITION

Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

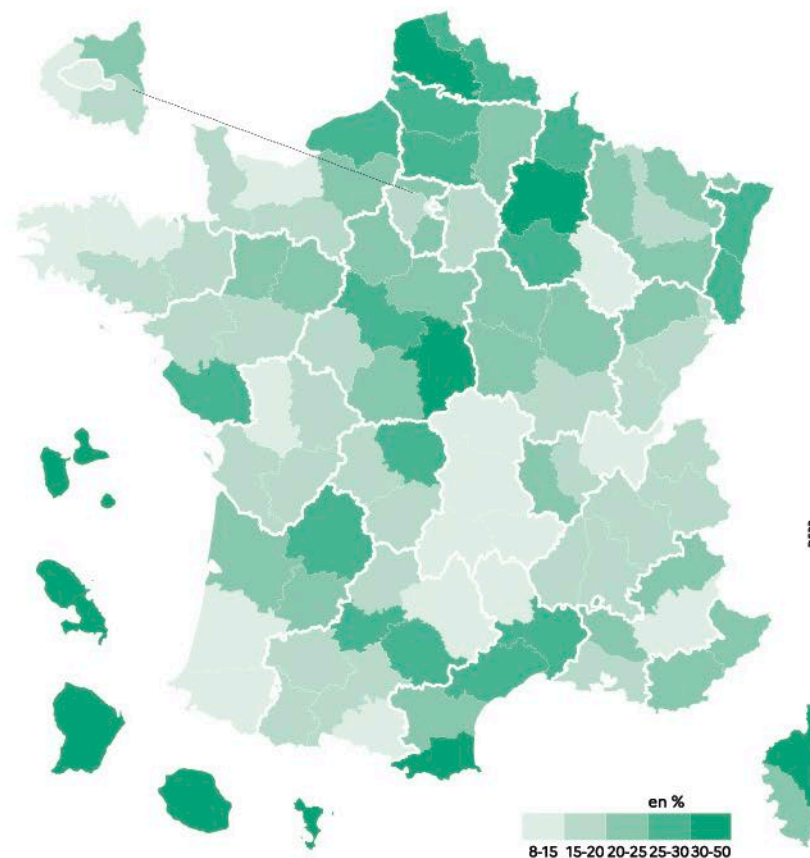
Les SEGPA sont inégalement réparties sur le territoire.

En moyenne, **21%** des collèges proposent une SEGPA.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence et à Paris, **moins de 10%** des collèges offrent une SEGPA.

La part des collèges avec SEGPA est la **plus élevée** dans les départements du Cher (43%), de la Guyane (49%) et de la Haute-Corse (50%).

Figure 18 : Collèges avec SEGPA (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Les collèges avec des classes à horaires aménagés

DÉFINITION

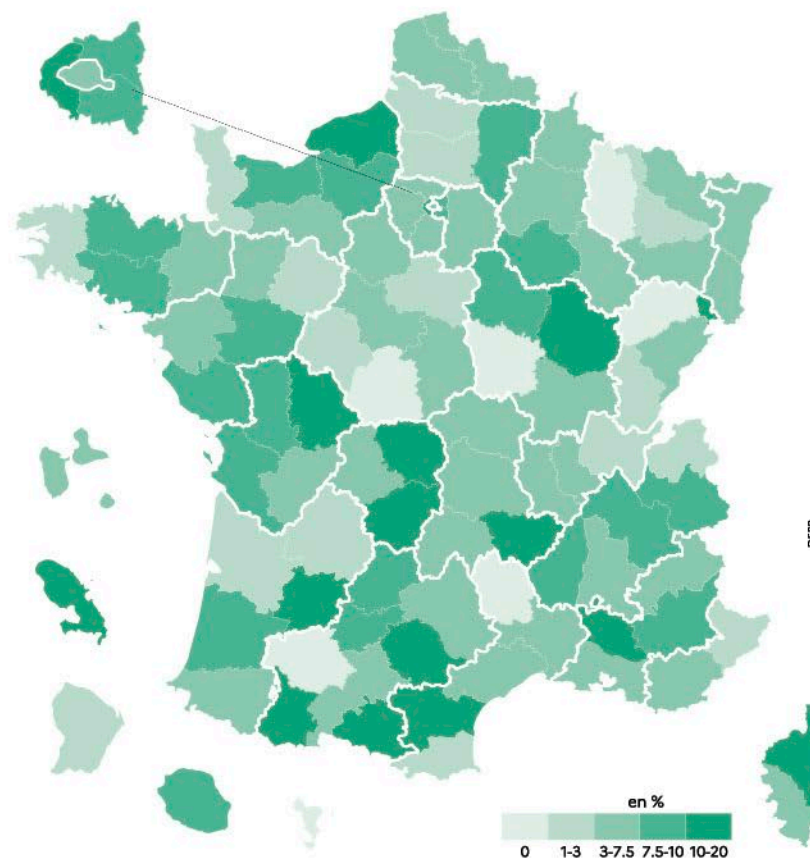
Certains collèges proposent des classes à horaires aménagés (CHA) qui permettent aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé (musique, danse, théâtre). Ces dispositifs sont construits en partenariat avec des institutions culturelles et avec l'appui des collectivités territoriales.

L'offre de classes à horaires aménagés varie selon les départements. En moyenne sur l'ensemble du territoire, **6% des collèges** proposent ce type de dispositif.

Sept départements ne proposent **aucun dispositif** de classes à horaires aménagés : le Gers, la Haute-Saône, l'Indre, la Lozère, Mayotte, la Meuse et la Nièvre.

Les cinq départements où la part des collèges offrant des CHA est la **plus élevée** sont respectivement : la Haute-Loire, les Hauts-de-Seine, la Vienne, l'Aude et le Tarn.

Figure 19 : Collèges proposant au moins une classe à horaires aménagés (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

5

Les collèges publics proposant un internat

Près d'un département sur cinq

ne compte aucun internat dans ses collèges publics. D'autres départements, en particulier en Île-de-France, en ont très peu.

À l'échelle nationale, **5% des collèges** ont un internat.

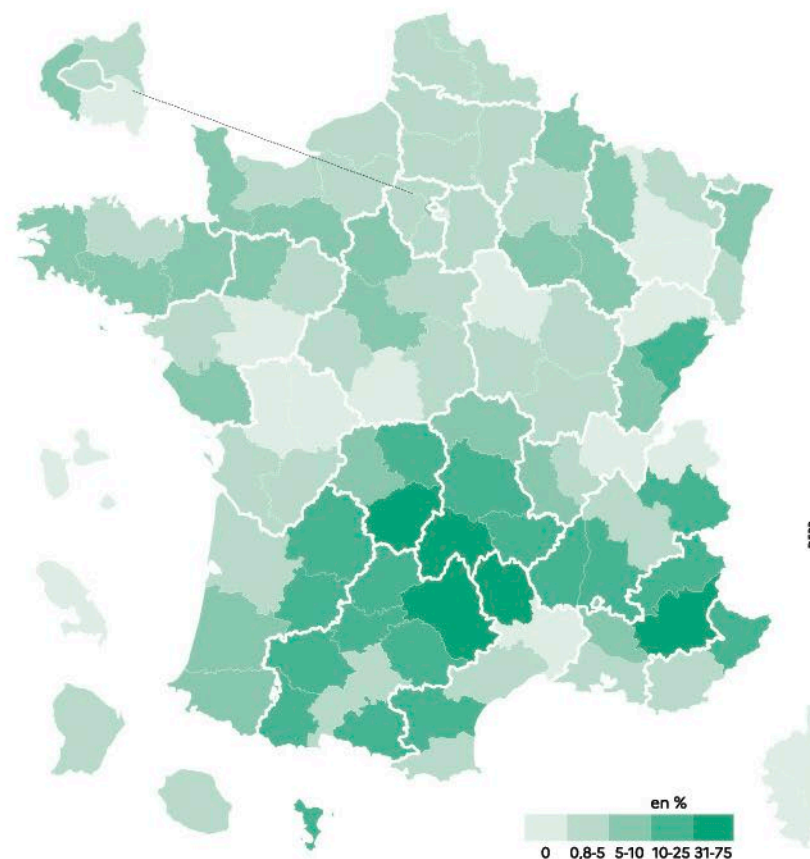
L'internat en collège, une spécialité du Massif Central!

En revanche, la part des collèges publics dotés d'internat est nettement

supérieure à la moyenne nationale

dans des départements se situant principalement dans le Massif Central : trois collèges sur quatre dotés en Lozère et deux collèges sur cinq dans l'Aveyron, le Cantal et la Corrèze.

Figure 20 : Collèges publics dotés d'un internat (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé, rentrée 2021.

Source : DEPP, enquête EPI et BCE.

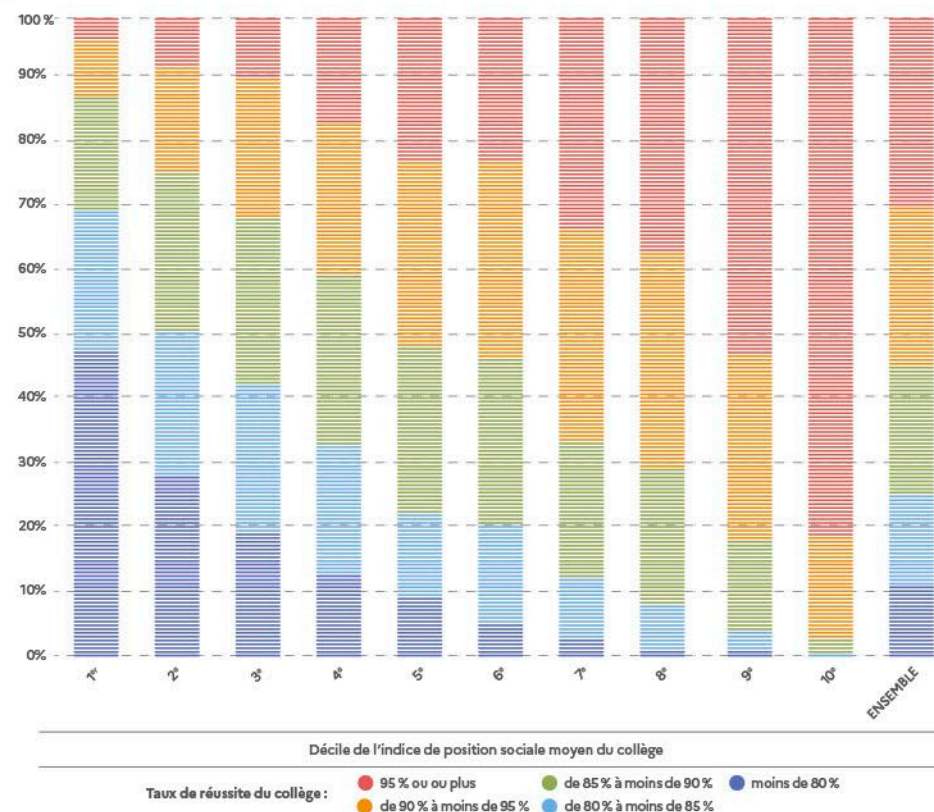
Au sein des
collèges les plus défavorisés
socialement (IPS parmi les 10 %
les plus faibles), le taux de réussite au
brevet
est en moyenne de
80%

Au sein des
collèges les plus favorisés
socialement (IPS parmi les 10 %
les plus élevés), le taux de réussite au
brevet
est en moyenne de
97%

*Plus un collège
accueille un public
favorisé, plus
le taux de réussite
au brevet
est important.*



**Figure 21 : Taux de réussite au brevet (série générale)
selon la composition sociale du collège (en %)**



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Systèmes d'information Cyclades et Scolarité, BCE.

Lecture : 48 % des collèges dont l'IPS moyen est dans le 1^{er} décile ont un taux de réussite au brevet inférieur à 80%.

Résultats et parcours scolaires au collège

Au niveau national, la moitié des collèges

a plus de 30% de ses élèves de 3^e (hors SEGPA -cf. p.27- et ULIS -cf. p.54-) qui poursuivent en 2^{de} professionnelle ou en CAP (y compris dans l'enseignement agricole et l'apprentissage).

Les départements qui ont proportionnellement

le moins

de collèges dont plus de 30% des élèves poursuivent en voie professionnelle sont :

Paris

(13% des collèges),

les Hauts-de-Seine

(15%) et

les Yvelines

(20%).

À l'inverse, en Haute-Saône,

97% des collèges ont plus de 30% d'élèves de 3^e qui poursuivent en voie professionnelle.

Dans le

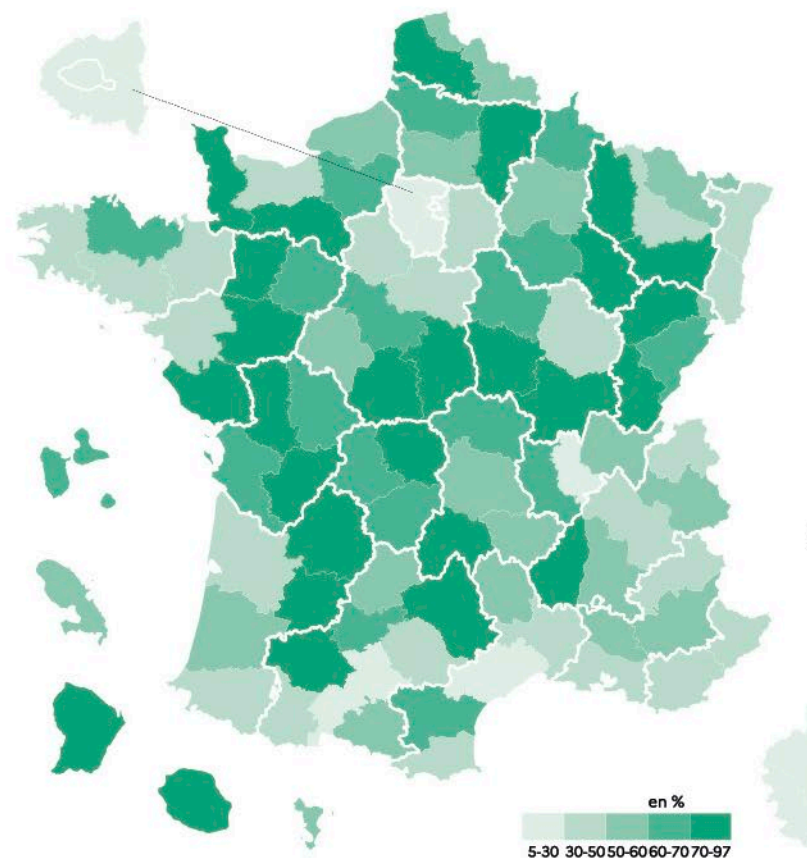
Cantal,

ce sont 89% des collèges et en

Haute-Marne

85% des collèges.

Figure 22 : Collèges dont plus de 30% des élèves de 3^e générale poursuivent en voie professionnelle (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : dans la Manche, de 70% à 97% des collèges ont plus de 30% des élèves de 3^e de la voie générale qui poursuivent en voie professionnelle.

6

Les
lycées



6

Où sont les lycées ?

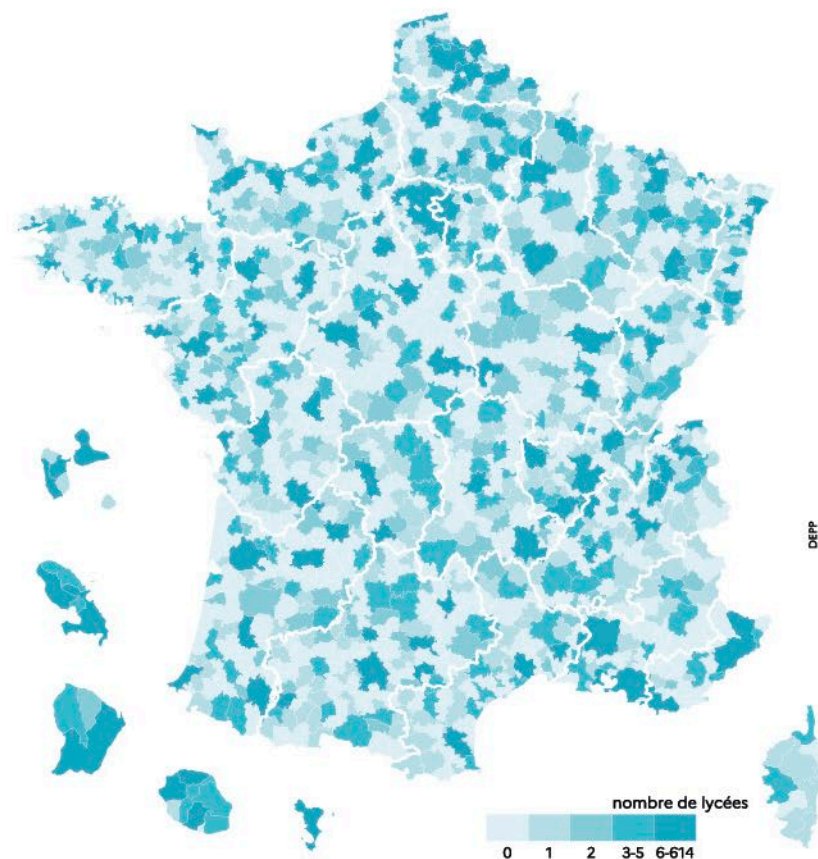
En moyenne, chaque bassin de vie compte
2 lycées,
mais cette moyenne masque une répartition géographique très contrastée.

Il n'y a
aucun lycée
dans plus de la moitié des bassins de vie.

Les trois bassins de vie regroupant
le plus de lycées
sont ceux de Paris (614 lycées),
Lyon (114 lycées) et Marseille-
Aix-en-Provence (108 lycées).

209 bassins de vie
comptent plus de trois lycées, soit 12,5 % d'entre d'eux.

Figure 23 : Nombre de lycées par bassin de vie



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.
Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Quelle taille des lycées, pour quelle commune ?

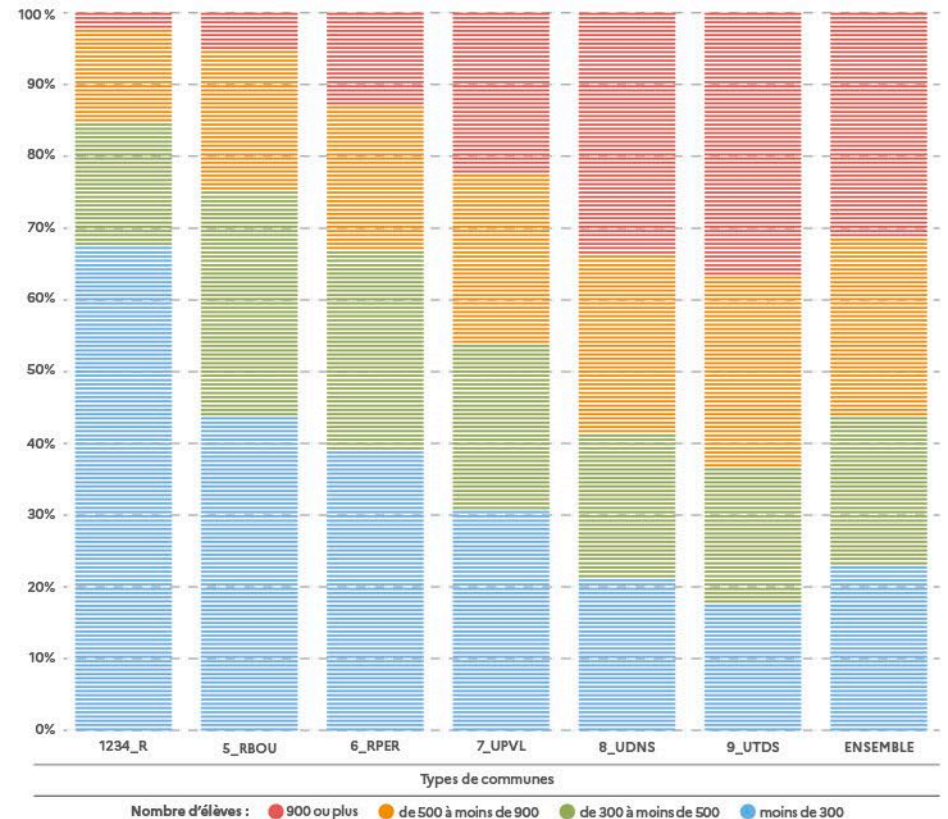
Les lycées scolarisent en moyenne

710 élèves.

Ces effectifs comprennent également des élèves inscrits dans des formations du supérieur : sections de techniciens supérieurs (STS) ou classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Mais cet effectif est variable selon leur localisation. Plus la commune est urbaine, plus les effectifs des lycées sont élevés : dans les communes rurales éloignées ou périphériques, deux tiers des lycées ont **moins de 300 élèves.**

Figure 24 : Effectif des lycées selon le type de commune (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : 18% des lycées implantés dans une commune urbaine très dense (9-UTDS) ont moins de 300 élèves.

6

Quelle taille des lycées, pour quelle commune ?

On dénombre en moyenne

27 classes

par lycée, mais dans les communes rurales éloignées ou périphériques, près de 3 lycées sur 4 ont

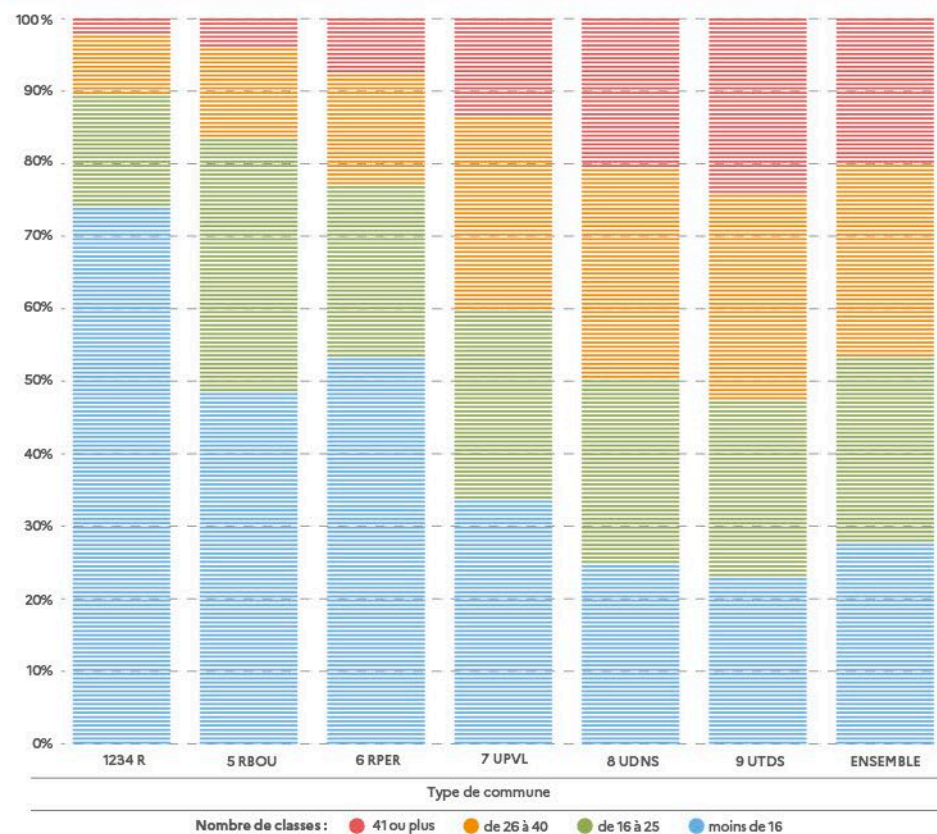
moins de 16 classes,

contre moins de 1 sur 4 dans les communes les plus urbaines.



Les lycées des communes rurales ont moins d'élèves, moins de classes et moins d'élèves par classe.

Figure 25 : Nombre de classes en lycée selon le type de commune (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : 23% des lycées implantés dans une commune urbaine très dense (9-UTDS) ont moins de 16 classes.

Quelle taille des lycées, pour quelle commune ?

Les lycées situés dans les communes urbaines très denses ont en moyenne

2 élèves de plus

par classe que les lycées situés dans les communes urbaines denses, et jusqu'à

6 élèves de plus

par classe que les lycées situés en zones rurales éloignées ou périphériques.

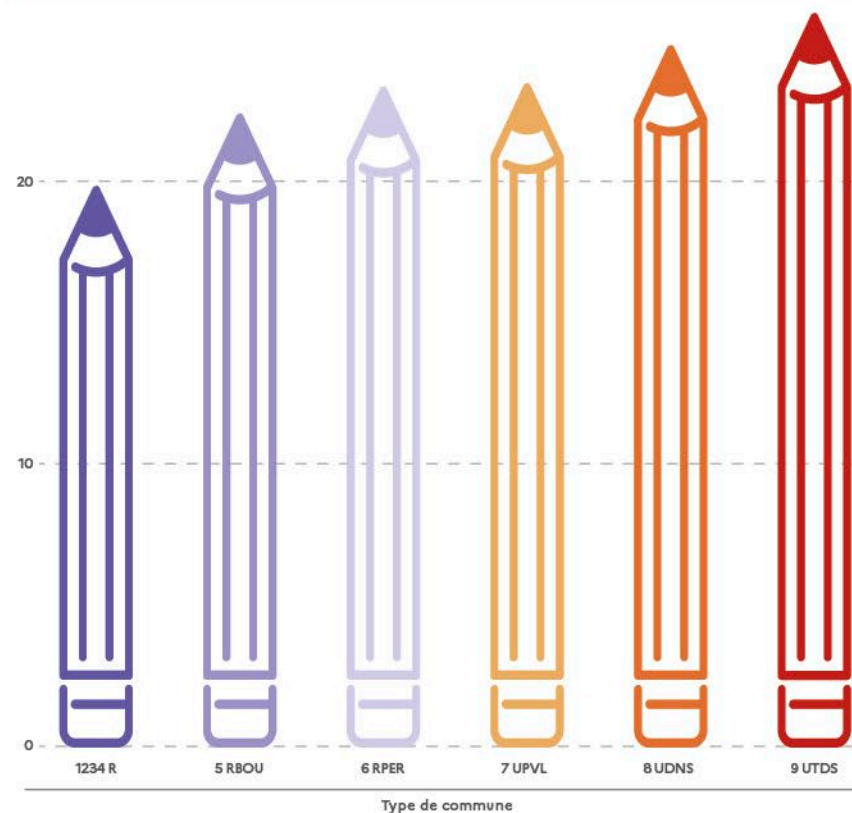
Au niveau national, les classes de lycées comptent en moyenne

25 élèves.

Plus les communes sont urbaines, plus le nombre d'élèves par classe est élevé.



Figure 26 : Nombre d'élèves par classe en lycée selon le type de commune



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : les classes comptent en moyenne 26 élèves dans les lycées des communes urbaines très denses (9-UTDS).

6

Quelle taille des lycées, pour quelle commune ?

Au niveau national, les classes comptent en moyenne

19 élèves

dans les lycées professionnels, et

27 élèves

dans les lycées généraux et technologiques ou polyvalents.

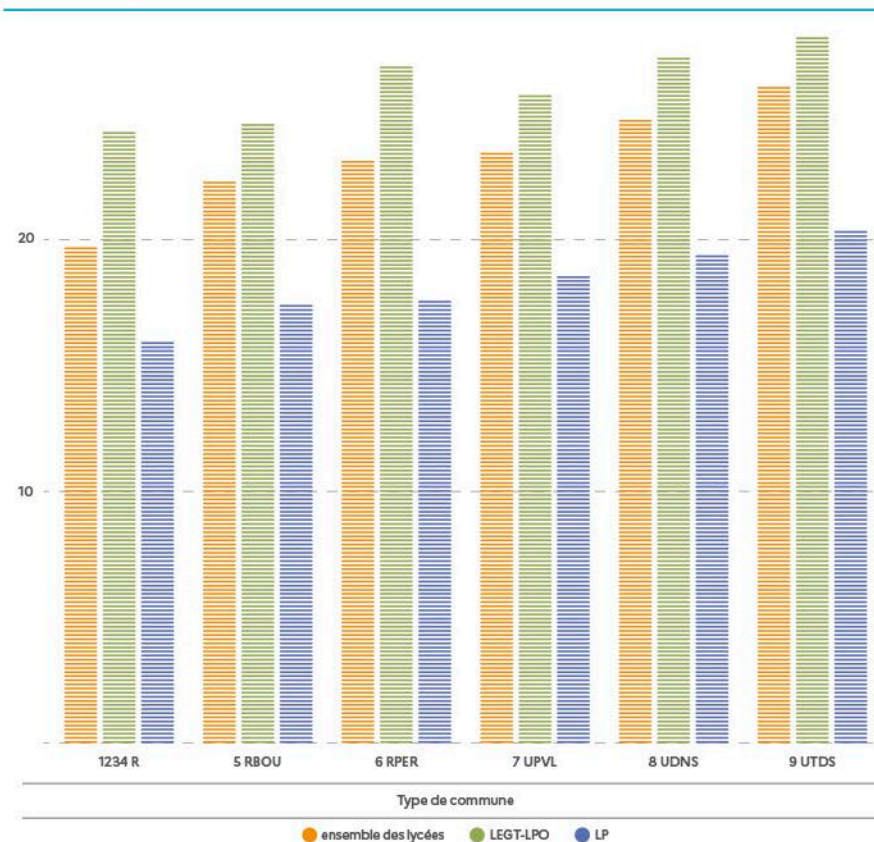
Dans les deux types de lycées, il y a en moyenne

4 élèves de plus

par classe dans les lycées situés en zone urbaine dense que dans les lycées situés en zone rurale peu ou très peu dense.

Les lycées professionnels ont moins d'élèves par classe que les lycées généraux et technologiques ou polyvalents.

Figure 27 : Nombre d'élèves par classe en lycée selon le type de commune



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : dans les communes urbaines très denses (9-UTDS), les lycées ont en moyenne 26 élèves par classe : 20 dans les lycées professionnels et 28 dans les lycées d'enseignement général et technologique ou polyvalents.

Quelle composition sociale dans les lycées ?

DÉFINITION

L'indice de position sociale (IPS) d'un établissement est un indicateur qui résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves qu'il accueille.

Plus il est élevé, plus les élèves sont issus de milieux favorisés. L'IPS d'un établissement représente la moyenne des IPS de l'ensemble des élèves.

Les lycées privés scolarisent des élèves plus favorisés socialement.

51%

des lycées privés ont un IPS supérieur à 110 (scolarisant donc les élèves les plus favorisés socialement), contre

28%

des lycées publics.

À l'inverse,

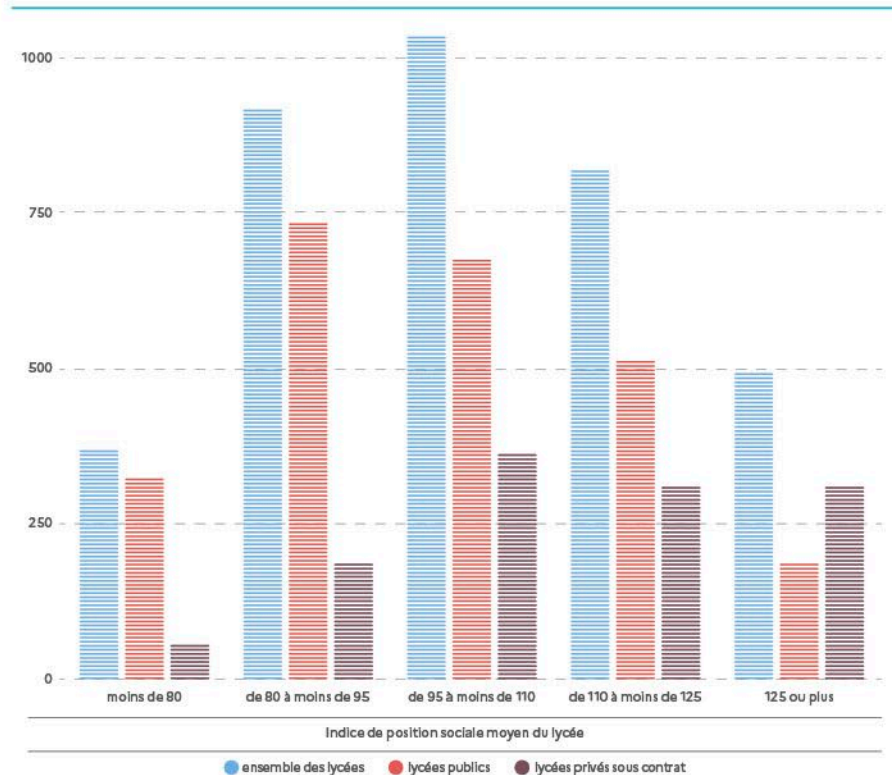
19%

des lycées privés ont un IPS inférieur à 95, contre

43%

des lycées publics.

Figure 28 : Nombre de lycées publics et privés sous contrat selon leur composition sociale



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : 489 lycées ont un indice de position sociale moyen supérieur à 125. Parmi eux, 179 sont des lycées publics et 310 des lycées privés sous contrat.

6

Les moyens d'enseignement selon la composition sociale des lycées

DÉFINITION

Qu'est-ce que le rapport H/E ?

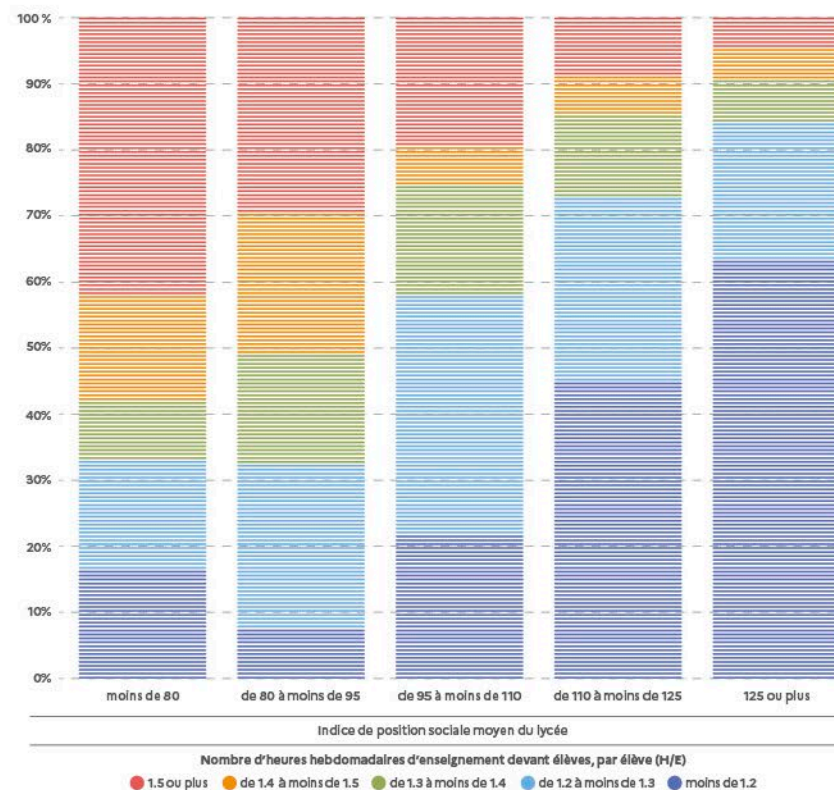
Les moyens d'enseignement d'un lycée sont synthétisés par le rapport entre les heures de cours hebdomadaires assurées aux élèves (H) et son nombre d'élèves (E).

Plus un lycée a un profil social défavorisé, plus les moyens d'enseignement sont importants

Plus le rapport H/E est **élevé**, plus les marges de manœuvre pédagogiques sont **importantes**.



Figure 29 : Moyens d'enseignement des lycées d'enseignement général et technologique selon la composition sociale (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Bases relais et BCE.

Lecture : 64% des lycées d'enseignement général et technologique dont l'indice de position sociale est supérieur à 125 disposent de moins de 1,2 heure d'enseignement par semaine et par élève.

67%des lycées publics
ont plus de**90%**de leurs enseignants
titulaires.

C'est en
**Guyane
et à Mayotte**
que l'on trouve
le moins

de lycées publics dont la part
d'enseignants titulaires
dépasse les 90% (moins de 10%
des lycées publics).

*Dans la plupart
des lycées,
la majorité
des enseignants
sont titulaires.*

La Lozère et la Seine-Saint-Denis
sont les deux départements de

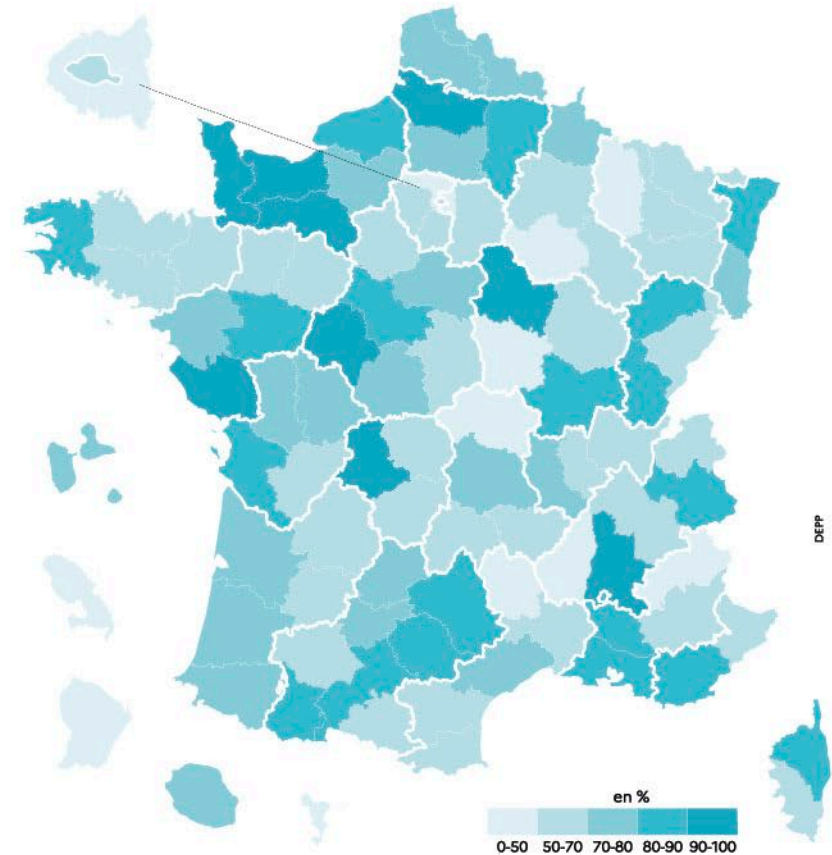
métropole

où l'on trouve

le moins

de lycées publics dont la part
d'enseignants titulaires dépasse les 90%
(25% et 29% des lycées publics,
respectivement).

Figure 30 : Lycées publics avec plus de 90% d'enseignants titulaires (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

Lecture : dans le Finistère, de 80% à 90% des lycées publics ont plus de 90% d'enseignants titulaires.

6

Les lycées avec série technologique

53%
des lycées

proposent au moins une série technologique.

Dans
7 départements,

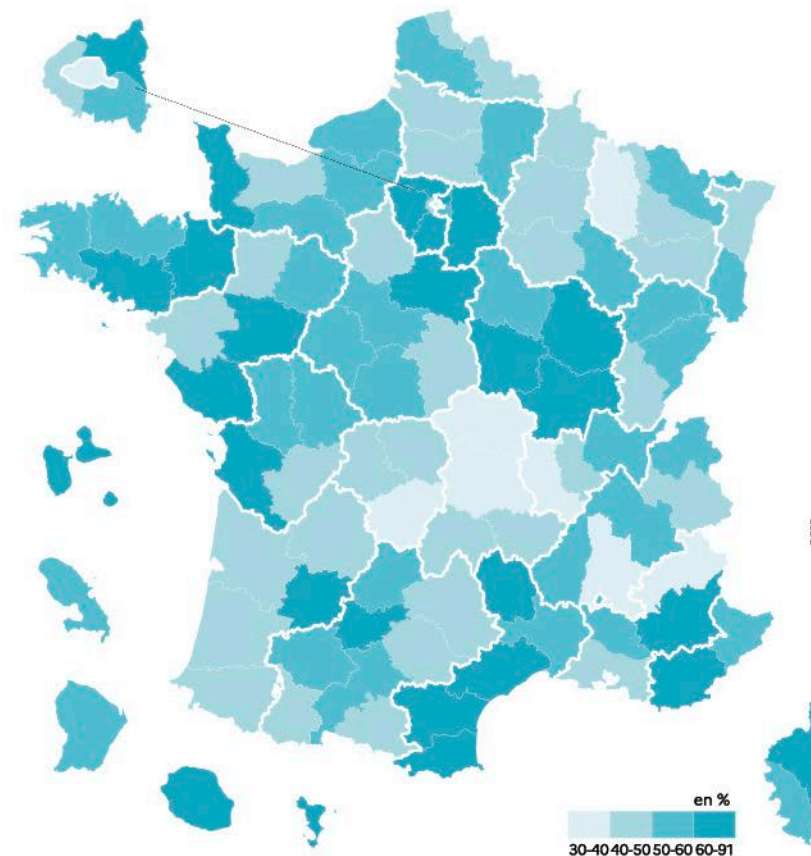
au moins 3 lycées sur 4 offrent une ou plusieurs séries technologiques : la Haute-Corse, la Côte-d'Or, les Pyrénées-Orientales, la Lozère (75% des lycées pour chacun de ces départements), la Seine-et-Marne (78%), l'Aude (81%) et Mayotte (91%).

Plus d'un lycée sur deux propose au moins une série technologique.

Le département qui comporte le **plus faible** pourcentage de lycées avec une série technologique est celui des Hautes-Alpes (30%).



Figure 31 : Lycées avec série technologique (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : entre 50% et 60% des lycées des Côtes-d'Armor proposent une série technologique.

58% des lycées

offrent une formation professionnelle.

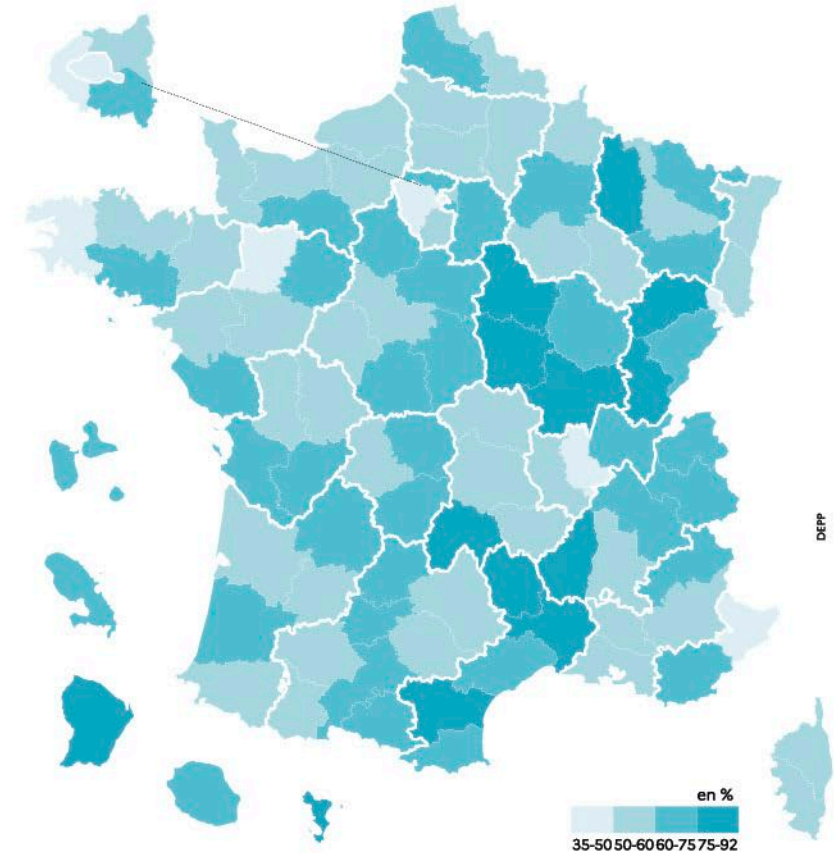
Les 5 départements où cette part est **la plus faible**

sont : Paris (36%),
les Alpes-Maritimes (42%),
les Hauts-de-Seine (43%),
le Finistère (44%)
et le Territoire-de-Belfort (44%).

Les 5 départements où cette part est **la plus forte**

sont : la Haute-Saône (92%),
Mayotte (91%),
l'Aude (82%), l'Ardèche (81%)
et l'Yonne (79%).

Figure 32 : Lycées avec filière professionnelle (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Les lycées professionnels

Dans certains départements,
l'offre apparaît
équilibrée

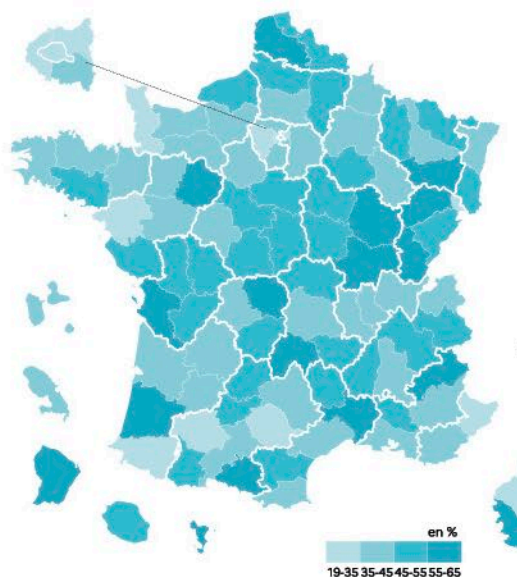
entre les formations du domaine des services
et celles du domaine de la production.
C'est le cas par exemple en Haute-Saône,
dans le Finistère ou en Corse-du-Sud.

Dans d'autres départements,
la proportion de formations est

plus forte

soit dans le domaine des services,
par exemple dans l'Aude,
la Lozère ou la Haute-Corse,
soit dans le domaine de la production,
comme en Ariège, dans les Hautes-
Alpes ou encore dans le Jura.

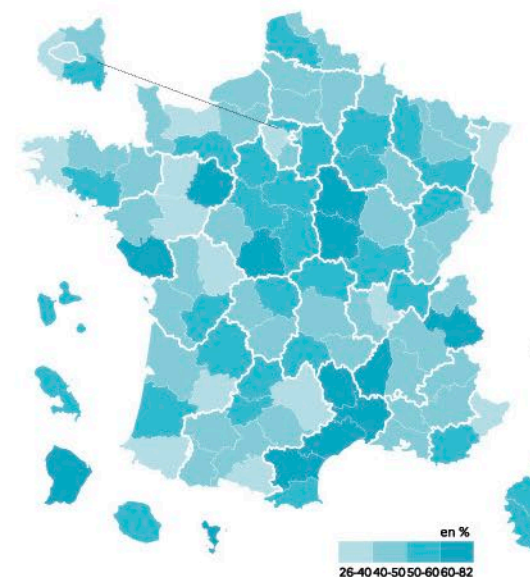
**Figure 33 : Lycées avec filière
professionnelle production (en %)**



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

**Figure 34 : Lycées avec filière
professionnelle services (en %)**



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

La voie générale et les enseignements de spécialité

Les lycées qui offrent une voie générale proposent en moyenne

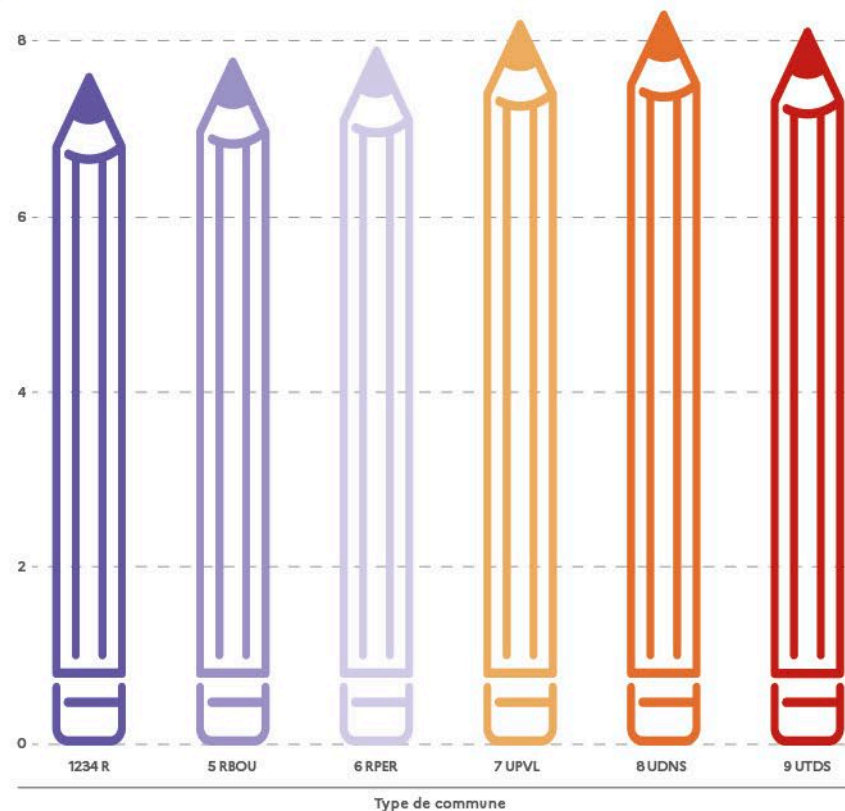
8 enseignements de spécialité différents.

L'offre des spécialités en voie générale est équilibrée sur le territoire.

Cette offre est peu différenciée selon la **localisation** du lycée.



Figure 35 : Nombre de spécialités en voie générale selon le type de commune



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : les lycées implantés dans une commune urbaine très dense (9-UTDS) proposent en moyenne 8,2 enseignements de spécialité en voie générale.

Les lycées, les langues vivantes et les langues de l'Antiquité

L'offre de formation en langues vivantes (y compris langues régionales) est plus diversifiée

dans les lycées généraux et technologiques ou polyvalents implantés dans des communes urbaines très denses, où 4 langues vivantes sont proposées en moyenne, alors que dans les zones rurales peu ou très peu denses, 2 langues vivantes sont proposées en moyenne.

L'offre de formation en langues varie selon la localisation des lycées.

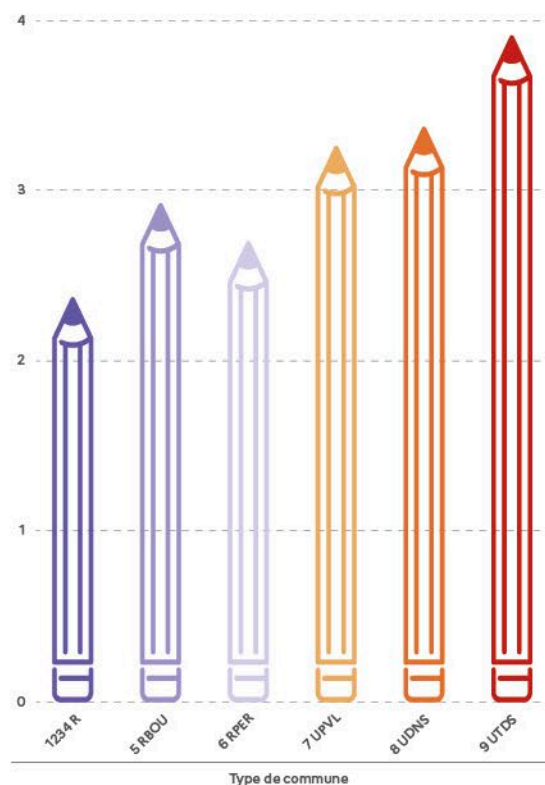
66%

des lycées généraux et technologiques ou polyvalents proposent au moins

une langue de l'Antiquité.

En zone rurale éloignée ou périphérique, la proportion est beaucoup plus faible (48%).

Figure 36 : Nombre de langues vivantes, y compris langues régionales, en lycée selon le type de commune

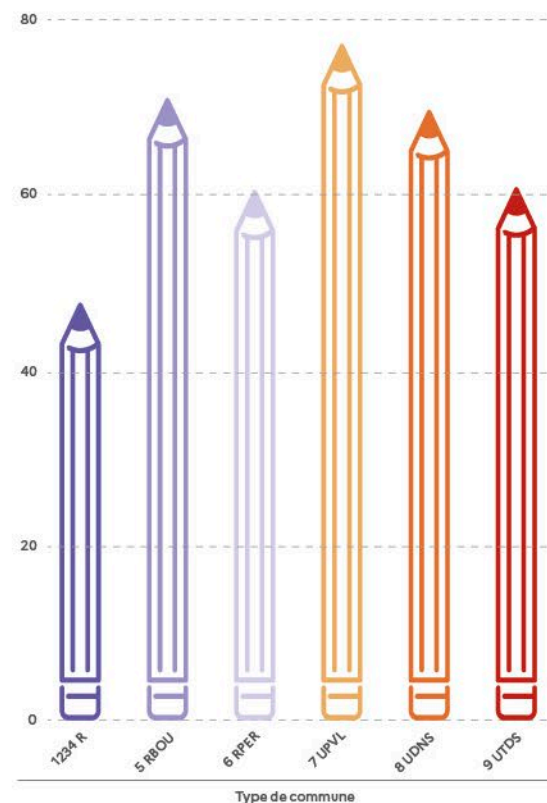


Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : les lycées implantés dans une commune urbaine très dense (9-UTDS) proposent en moyenne 3,9 langues vivantes.

Figure 37 : Lycées proposant au moins une langue de l'Antiquité dans la voie générale et technologique, selon le type de commune (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, lycées généraux et technologiques et lycées polyvalents des secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : 61% des lycées généraux et technologiques ou polyvalents implantés dans une commune urbaine très dense (9-UTDS) proposent au moins une langue de l'Antiquité dans la voie générale et technologique.

Comme pour les collèges, la part des lycées publics dotés d'un internat **varie fortement** d'une région à l'autre.

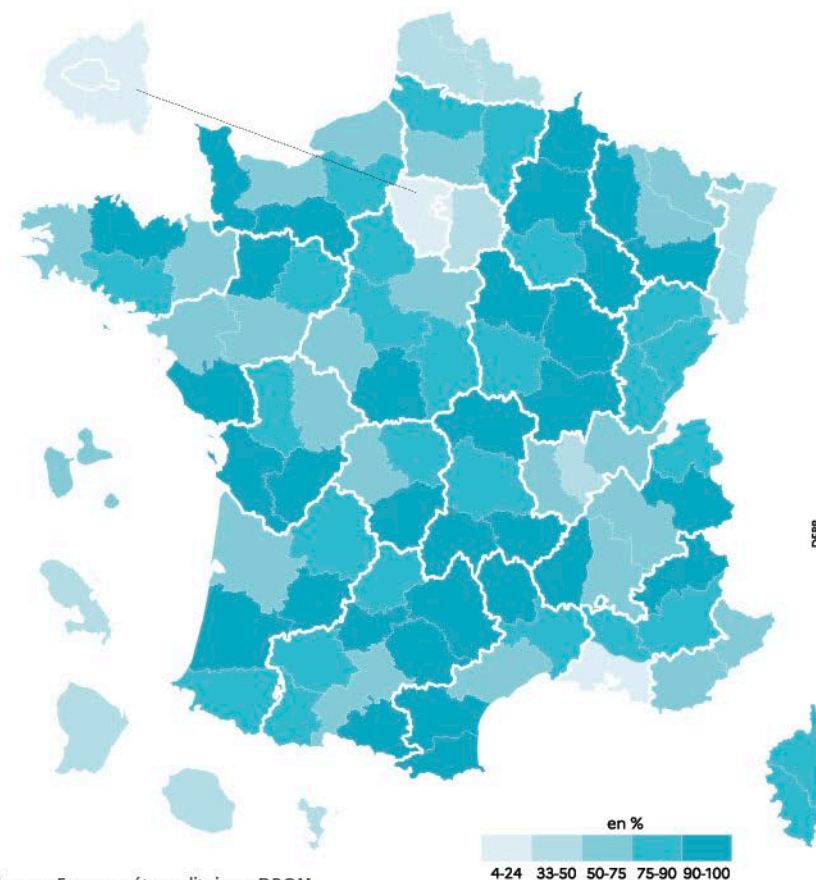
En **Île-de-France**, les lycées des départements à forte densité urbaine sont peu équipés en internats (pas plus de 10% des lycées).

À l'inverse, les académies de **Reims, Dijon, Clermont-Ferrand et Poitiers**, qui comprennent des départements ruraux, sont davantage dotées d'internats.

Un peu plus de la moitié des lycées publics a un internat.



Figure 38 : Lycées publics dotés d'un internat (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public, rentrée 2021.

Source : DEPP, enquête EPI et BCE.

La valeur ajoutée des lycées (IVAL)

DÉFINITION

Les indicateurs de valeur ajoutée, les IVAL, évaluent la capacité des lycées à accompagner les élèves depuis la classe de seconde jusqu'à l'obtention du baccalauréat. Pour juger de l'efficacité d'un lycée, les résultats sont comparés à ceux qui étaient attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et sociales de ses élèves. Les lycées « performants » sont des établissements qui présentent à la fois de meilleurs résultats que ceux attendus en termes de taux de réussite à l'examen final du baccalauréat, et en termes de taux d'accès de la seconde au baccalauréat. *A contrario*, les lycées « en deçà des attentes » ont de moins bons résultats que ceux attendus sur ces deux dimensions.

3 départements ont plus de 40% de lycées

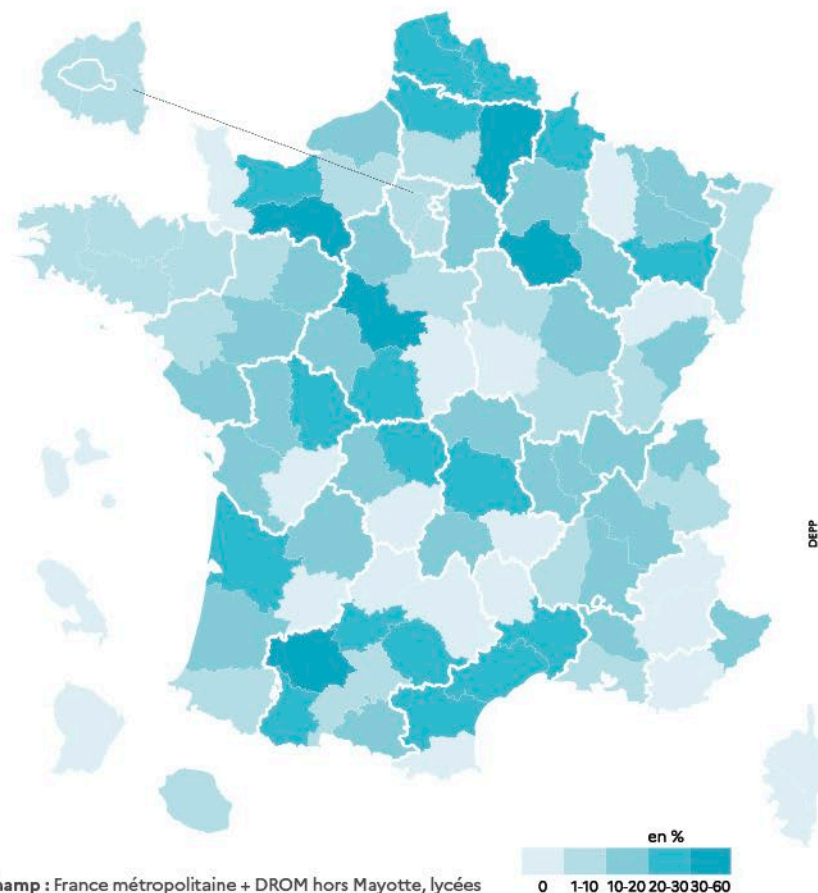
« en deçà des attentes »

en voie GT : l'Aube (60%), l'Aisne (41%) et le Gers (40%).

22 départements

n'ont aucun lycée « en deçà des attentes » en voie GT.

Figure 39 : Lycées « en deçà des attentes » pour la voie générale et technologique (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, lycées généraux et technologiques et lycées polyvalents des secteurs public et privé sous contrat, session 2021.

Source : DEPP, Systèmes d'information Cyclades et Scolarité, BCE.

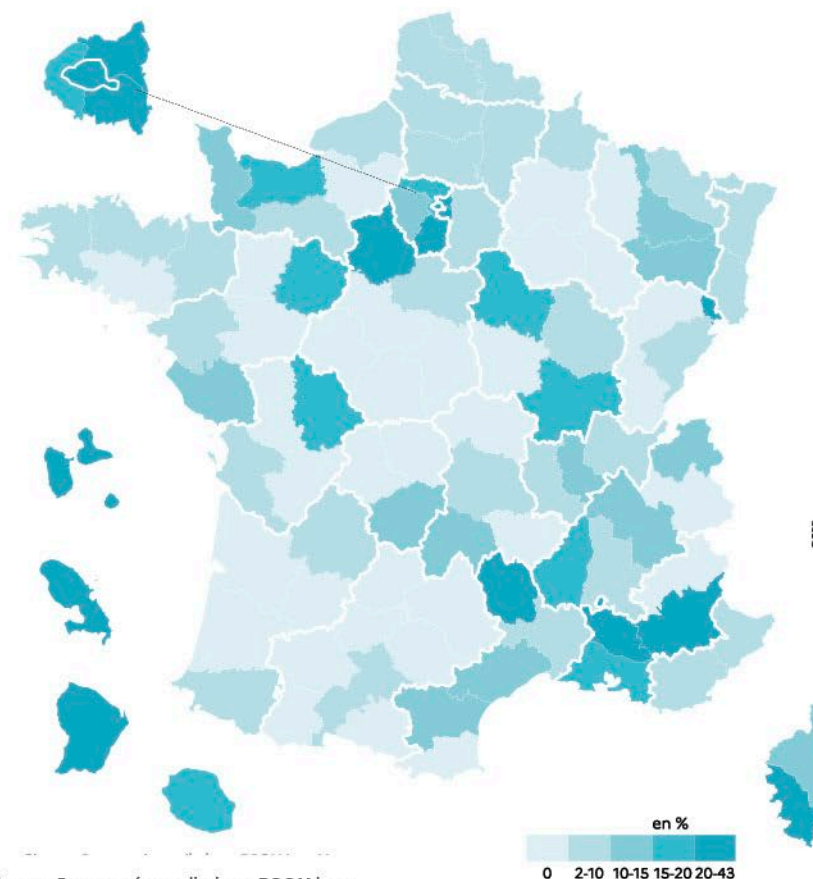
Au niveau national,
12 %
 des lycées proposant une voie générale et technologique (GT) sont « en deçà des attentes » pour les résultats au baccalauréat et
11 %
 sont « performants ».

8 départements ont plus de 25 % de lycées performants en voie GT. À l'opposé, 34 départements n'ont

aucun lycée « performant »
 en voie GT.

Les départements ayant la plus grande proportion de
lycées « performants »
 en voie GT sont la Seine-Saint-Denis (43 %), la Lozère (43 %) et la Guadeloupe (33 %).

Figure 40 : Lycées « performants » pour la voie générale et technologique (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, lycées généraux et technologiques et lycées polyvalents des secteurs public et privé sous contrat, session 2021.

Source : DEPP, Systèmes d'information Cyclades et Scolarité, BCE.

6

La valeur ajoutée des lycées (IVAL)

Au niveau national,

26%

des lycées proposant un enseignement professionnel sont « en deçà des attentes » pour les résultats au baccalauréat professionnel et

21%

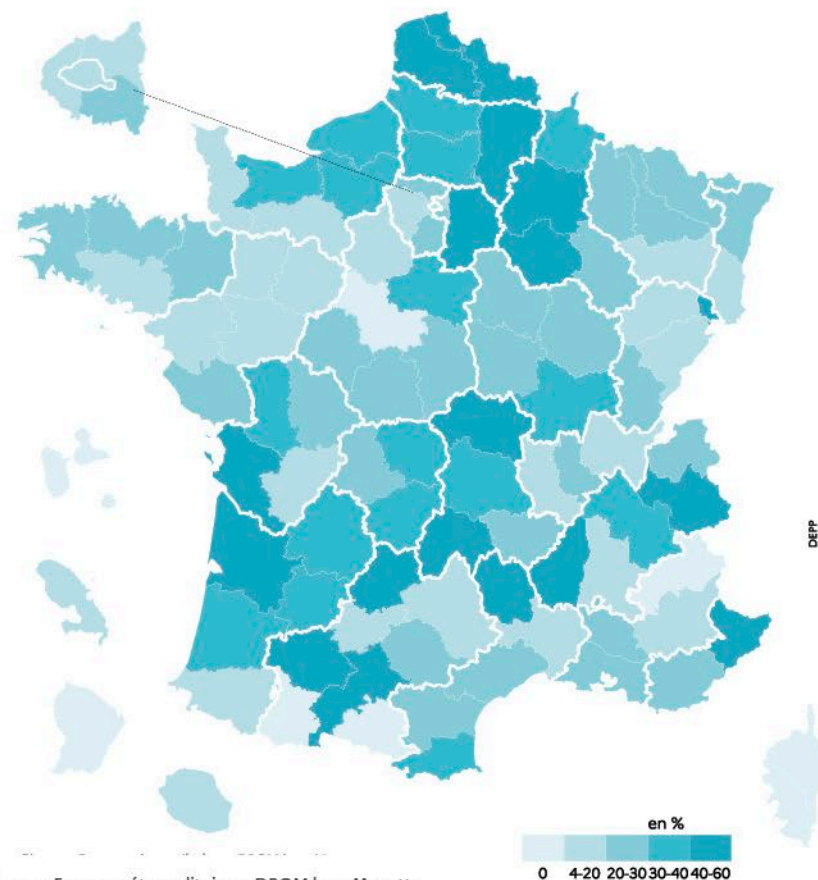
sont « performants ».

8 départements

n'ont aucun lycée « en deçà des attentes » dans la voie professionnelle.

Les DROM ont de bons indicateurs de valeur ajoutée aussi bien en voie générale et technologique que professionnelle.

Figure 41 : Lycées « en deçà des attentes » pour la voie professionnelle (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, lycées professionnels et lycées polyvalents des secteurs public et privé sous contrat, session 2021.

Source : DEPP, Systèmes d'information Cyclades et Scolarité, BCE.

Dans 3 départements, plus de la moitié des lycées concernés sont

« performants » :

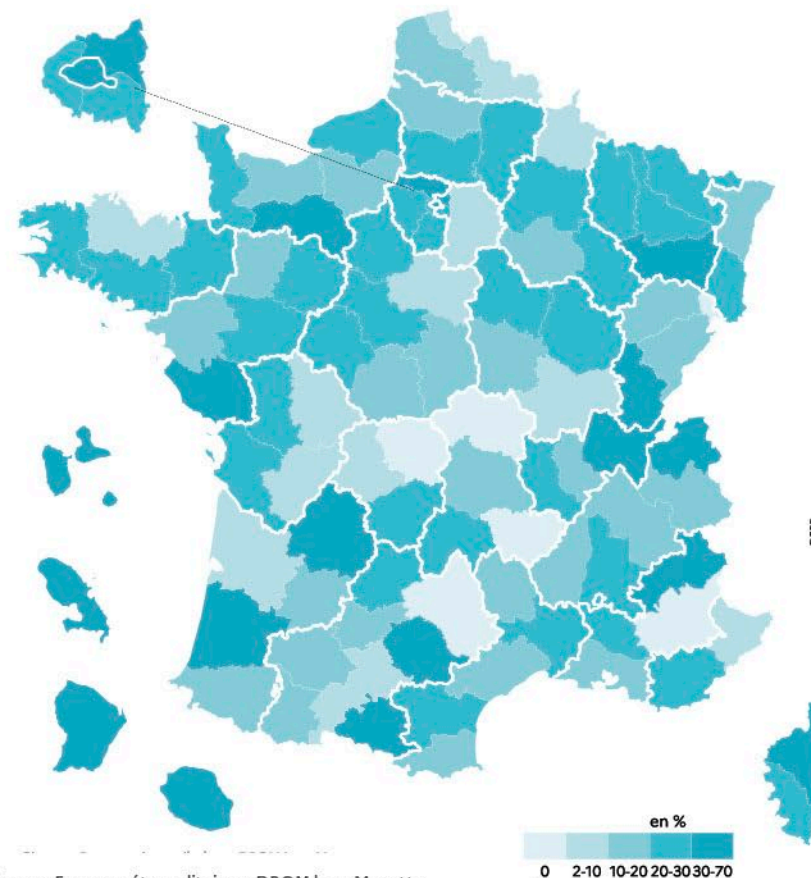
la Guadeloupe (70%),
la Seine-Saint-Denis (60%)
et la Martinique (52%).

6 départements n'ont
aucun lycée « performant »
dans la voie professionnelle.

Les lycées « performants » sont mieux répartis sur le territoire pour la voie professionnelle que pour la voie générale et technologique.



Figure 42 : Lycées « performants » pour la voie professionnelle (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, lycées professionnels et lycées polyvalents des secteurs public et privé sous contrat, session 2021.

Source : DEPP, Systèmes d'information Cyclades et Scolarité, BCE.



Regards thématiques



L'école inclusive

DÉFINITION

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs de scolarisation collective destinés aux élèves en situation de handicap.

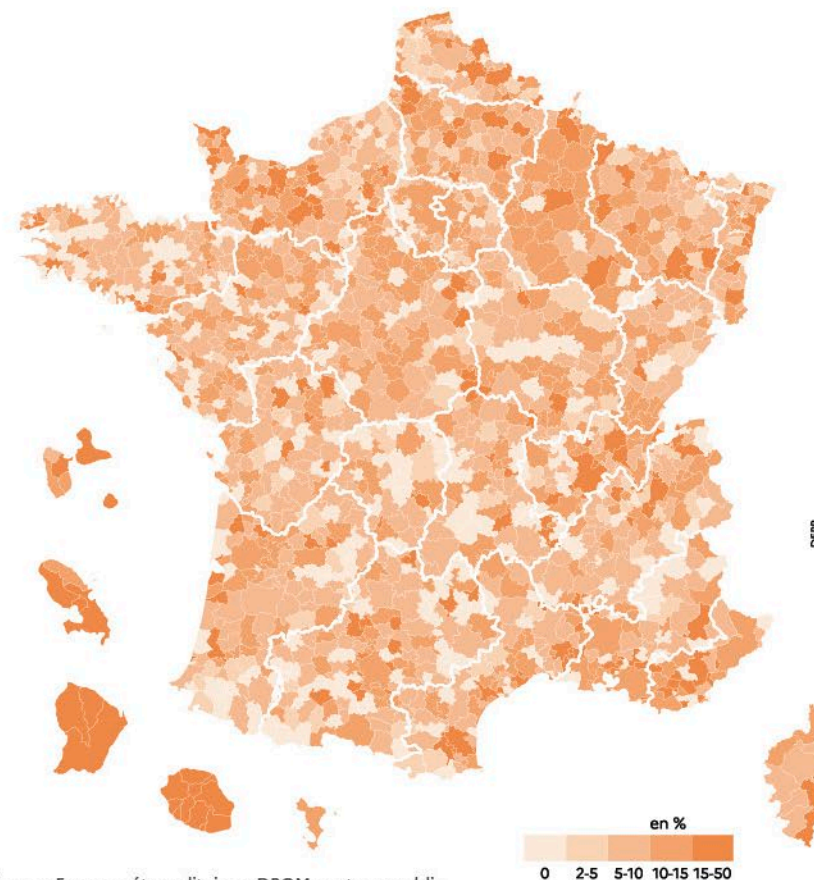
Près de
24% des bassins
de vie ne disposent pas d'ULIS
dans le premier degré.

Parmi les bassins de vie
ayant moins de 5 écoles,
77%
n'ont aucune ULIS et
23%
ont une seule ULIS.

Une école
sur dix
possède
une ULIS.



Figure 43 : Écoles avec dispositif ULIS par bassin de vie (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Diapre et BCE.

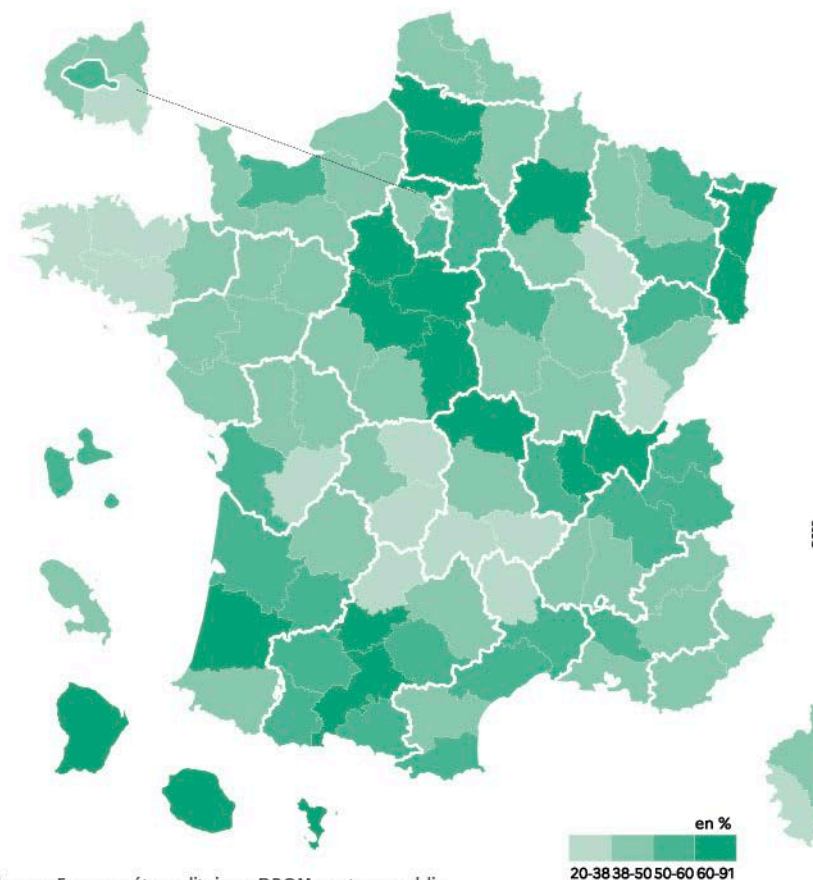
Au collège : dans
cinq départements,
moins d'un collège sur trois possède
une ULIS : la Creuse,
la Corse-du-Sud, la Lozère,
le Morbihan et le Val-de-Marne.

Les départements où les pourcentages
de collèges avec ULIS sont

les plus élevés

sont la Guyane (84%),
La Réunion (85%) et Mayotte (90%).
En France métropolitaine, c'est dans
le département du Tarn-et-Garonne
que le pourcentage de collèges
avec ULIS est le plus élevé (76%).

**Figure 44 : Collèges
avec dispositif ULIS (en %)**



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public
et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

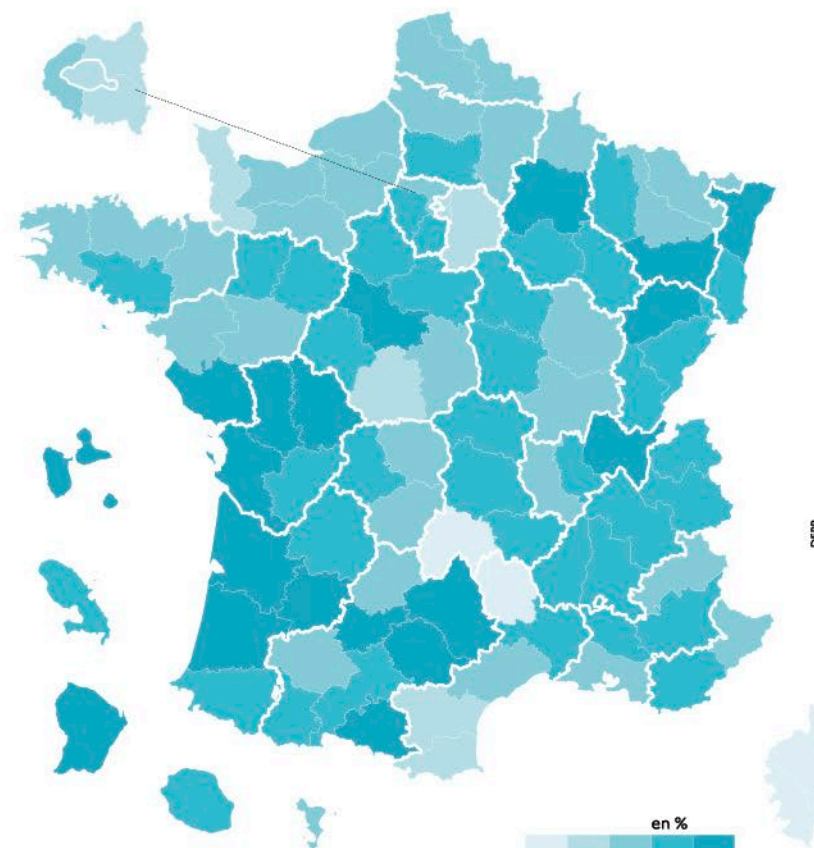
L'école inclusive

Au lycée :
dans les départements de l'Ariège,
des Deux-Sèvres et de la Guyane,
plus de la moitié
des lycées propose une ULIS.
Dans les départements du Cantal,
de la Corse-du-Sud,
de la Haute-Corse, de la Lozère,
aucun lycée
ne dispose d'une ULIS.

Un collège sur deux
et un lycée sur cinq
possèdent une ULIS.



Figure 45 : Lycées
avec dispositif ULIS (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public
et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

DÉFINITION

Une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) est un dispositif d'aide à l'apprentissage du français.

Trois départements n'ont
aucune UPE2A

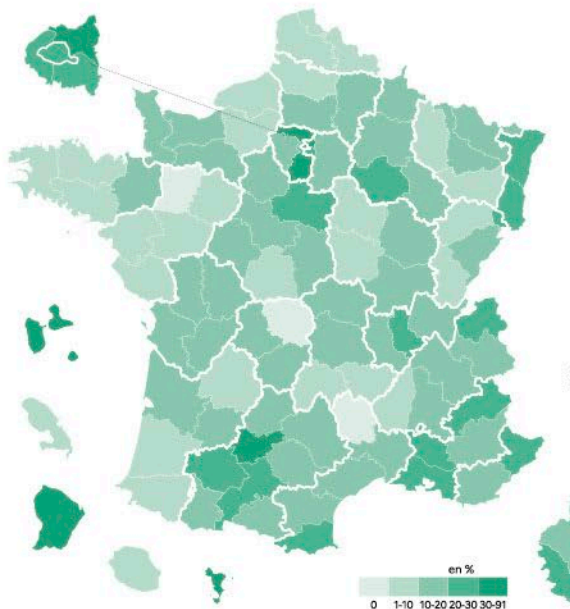
au collège : la Creuse,
la Lozère et la Mayenne.
27 départements ne proposent
aucune UPE2A au lycée.

En Guyane
et à Mayotte,
plus de 3
collèges sur 4

disposent d'une UPE2A.
En métropole,
la Seine-Saint-Denis
et le Tarn-et-Garonne
en ont dans 2 collèges
sur 5.

Au lycée,
c'est dans le Doubs
et le Territoire-
de-Belfort qu'il y a
le plus
d'établissements
avec une UPE2A
(un peu plus
de 40%).

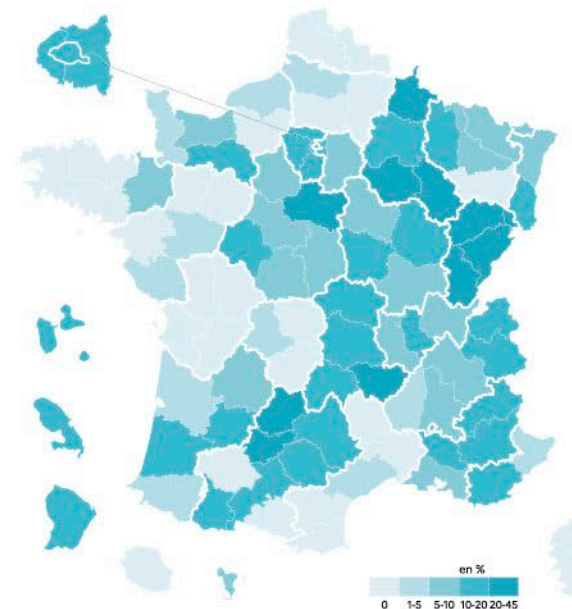
Figure 46 : Collèges
avec dispositif UPE2A (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Figure 47 : Lycées
avec dispositif UPE2A (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Les établissements de l'éducation prioritaire

DÉFINITION

Les réseaux de l'éducation prioritaire (REP et REP+) sont composés d'un collège et des écoles du secteur.

Les REP+ concernent les territoires connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales et scolaires. Les REP sont plus mixtes socialement mais rencontrent des difficultés plus significatives que les collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

L'éducation prioritaire concerne

15%

des écoles et

20%

des collèges.

Quatre départements n'ont

**ni école,
ni collège**

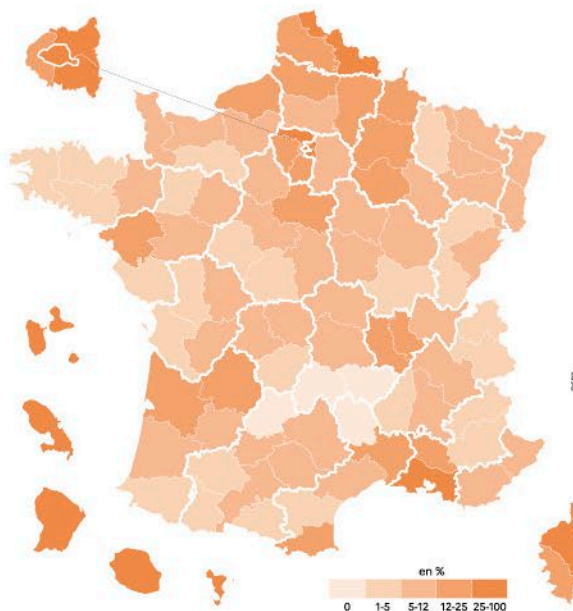
en éducation prioritaire :
le Cantal,
la Haute-Loire,
le Lot
et la Lozère.

Les quatre départements où l'éducation prioritaire est la

**plus
développée**

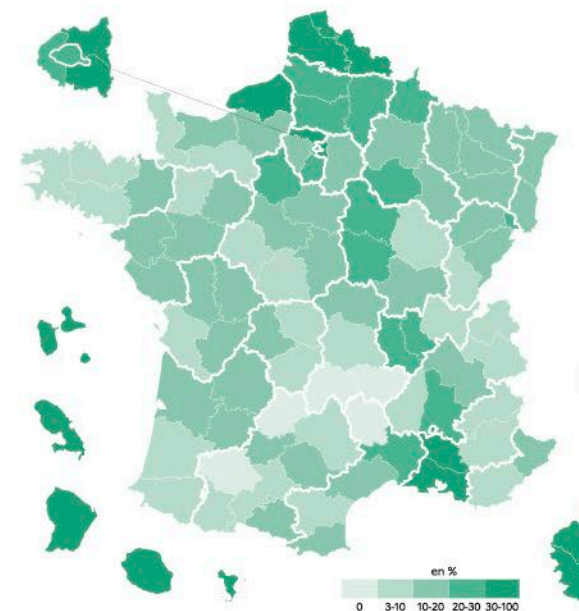
sont la Seine-Saint-Denis,
la Guyane, La Réunion
et Mayotte.

Figure 48 : Écoles publiques en éducation prioritaire (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public, rentrée 2021.
Source : DEPP, Diapre et BCE.

Figure 49 : Collèges publics en éducation prioritaire (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public, rentrée 2021.
Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Nombre moyen d'élèves par classe	Éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire
Écoles	18	22,3
Collèges	22	25,5

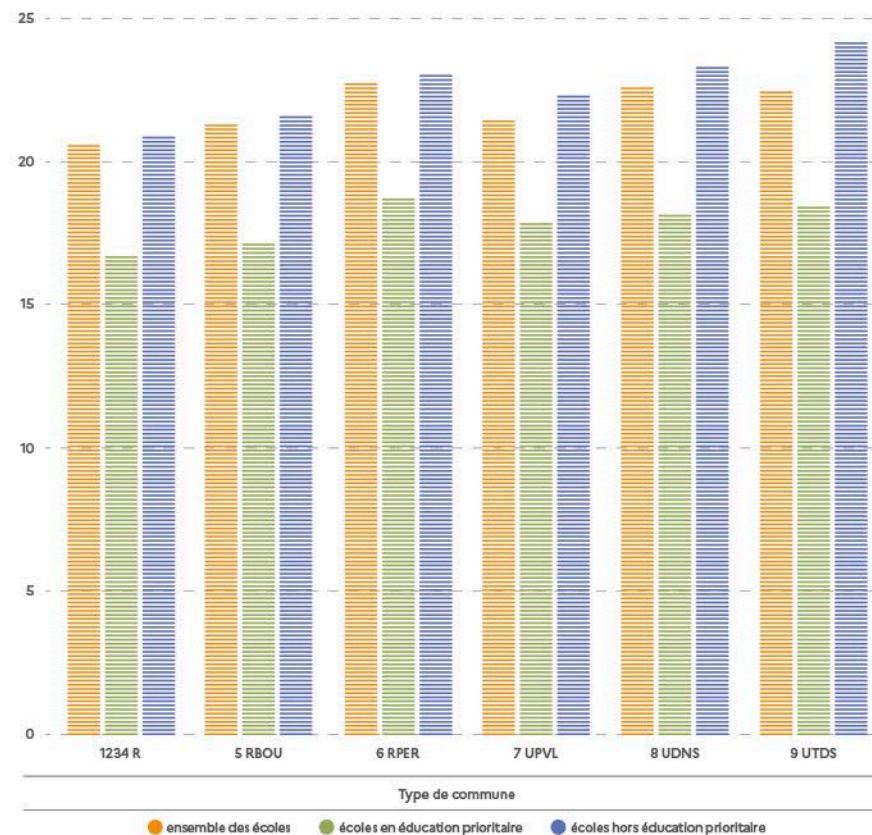
En zone urbaine dense ou très dense, les écoles hors éducation prioritaire ont en moyenne

5 à 6 élèves de plus

par classe que les écoles en éducation prioritaire. En zone rurale ou périphérique, l'écart est moins important.

À l'école, les classes en éducation prioritaire comptent moins d'élèves que les autres, notamment sous l'effet du dédoublement des classes de grande section, de CP et de CE1 depuis 2017.

Figure 50 : Nombre d'élèves par classe en école selon l'appartenance à l'éducation prioritaire et le type de commune



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Diapre et BCE.

Lecture : dans les communes urbaines très denses (9-UTDS), les classes comptent en moyenne 22 écoliers. Dans ces mêmes communes, le nombre d'écoliers par classe est de 18 en éducation prioritaire et 24 en dehors.

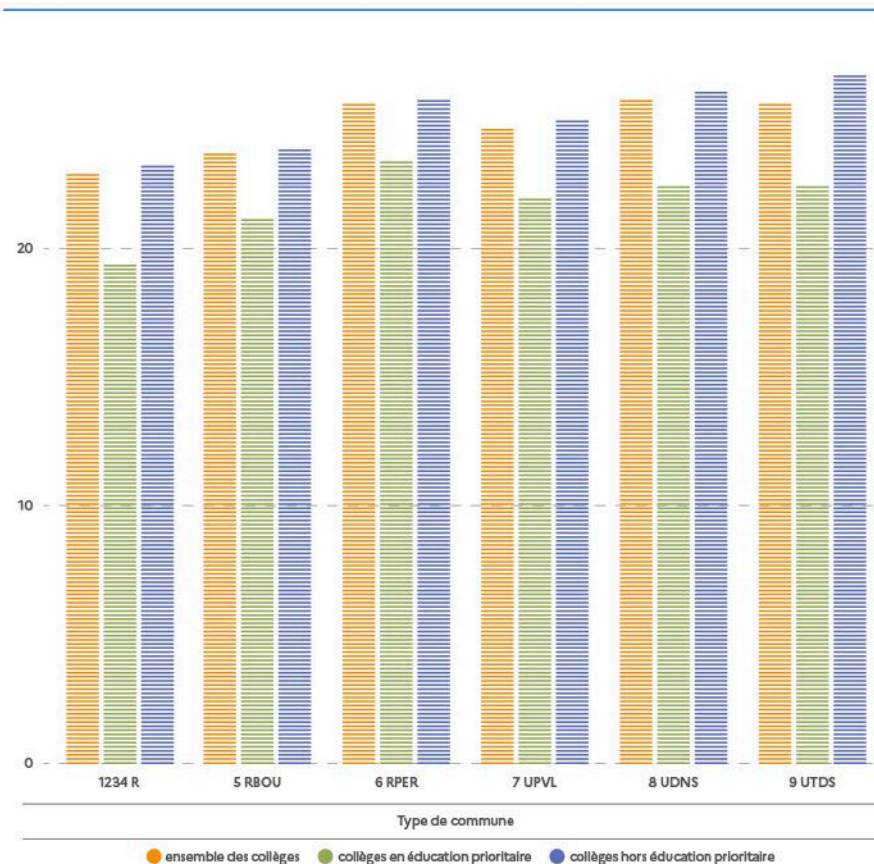
Les établissements de l'éducation prioritaire

Il y a moins d'élèves par classe dans les collèges de l'éducation prioritaire.

À l'école comme au collège, le nombre moyen d'élèves par classe est **plus faible** en éducation prioritaire.

Toutefois, cette différence est **moins marquée** dans les écoles et collèges des communes rurales.

Figure 51 : Nombre d'élèves par classe en collège selon l'appartenance à l'éducation prioritaire et le type de commune



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : dans les communes urbaines très denses (9-UTDS), les classes comptent en moyenne 26 collégiens. Dans ces mêmes communes, le nombre de collégiens par classe est de 22 en éducation prioritaire et 27 en dehors.

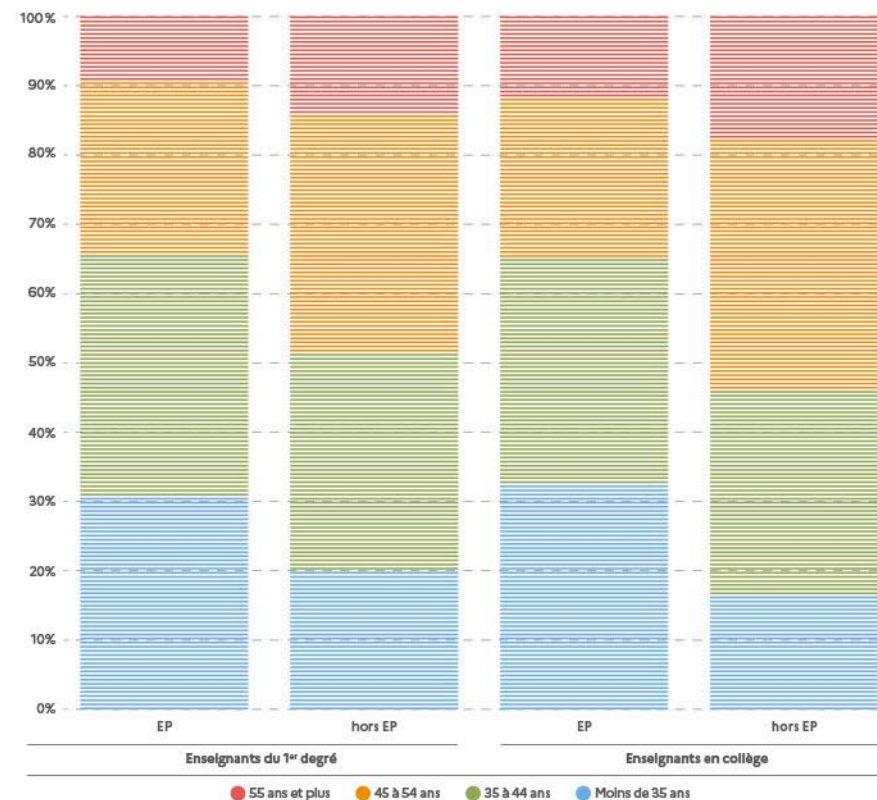


La part d'enseignants ayant **moins de 35 ans** est plus élevée en éducation prioritaire. En collège, elle atteint 32 % alors qu'elle ne dépasse pas 17 % hors éducation prioritaire.

Les enseignants exerçant en éducation prioritaire sont plus jeunes.

La part d'enseignants **les plus âgés** est la plus importante en collège hors éducation prioritaire, où plus de la moitié des enseignants ont au moins 45 ans, et 17 % ont 55 ans ou plus.

Figure 52 : Les enseignants exerçant en éducation prioritaire ou en dehors selon l'âge (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, personnels titulaires des corps enseignants ou non titulaires du secteur public, en mission d'enseignement dans le premier degré ou dans un collège.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

Lecture : 31% des enseignants exerçant dans les écoles de l'éducation prioritaire ont moins de 35 ans.

La répartition public/privé

La part de l'enseignement privé
sous contrat

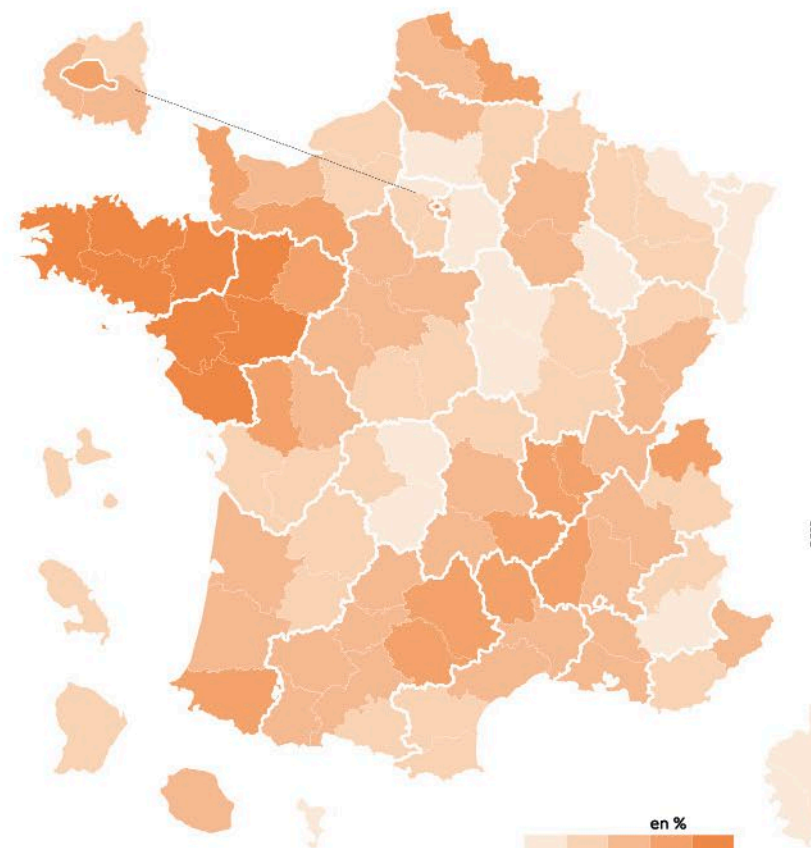
varie très fortement

selon les départements :
elle est plus marquée
dans les départements
de l'Ouest et selon un arc
situé entre les départements
des Pyrénées-Atlantiques
et de la Haute-Savoie.

*Historiquement,
la part du secteur
privé est plus
importante dans
le Grand Ouest.*



**Figure 53 : Écoles privées
sous contrat (en %)**



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public
et privé sous contrat, rentrée 2021.

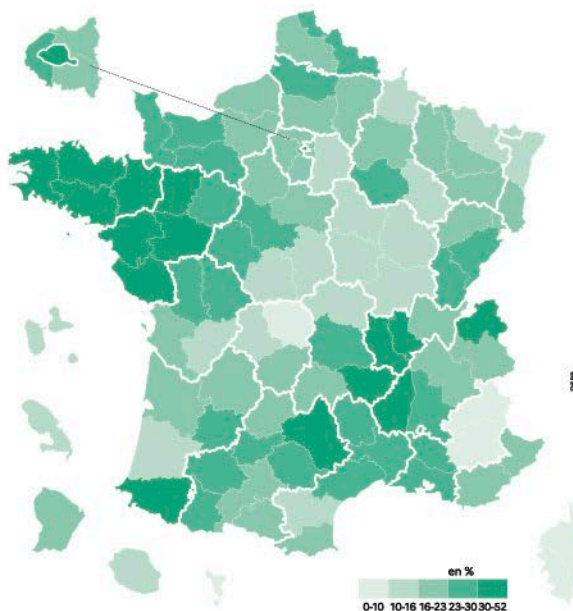
Source : DEPP, Diapre et BCE.

La part des établissements scolaires privés sous contrat

**augmente
avec le niveau
de formation :**

9,5% pour les écoles, 23,8% pour les collèges et 33,6% pour les lycées, mais en moyenne, le nombre d'élèves accueillis est plus faible dans les établissements privés sous contrat.

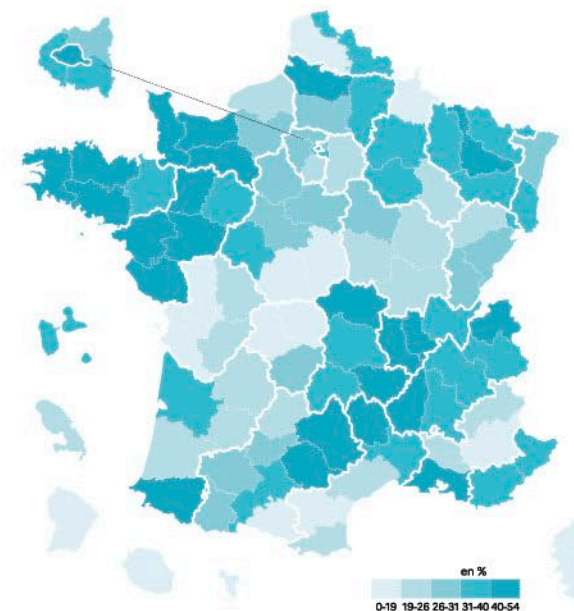
Figure 54 : Collèges privés sous contrat (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Figure 55 : Lycées privés sous contrat (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Accès aux équipements numériques

L'équipement numérique des établissements est

financé

par les conseils départementaux pour les collèges et par les conseils régionaux pour les lycées.

Les lycées sont en moyenne mieux équipés que les collèges :

21%

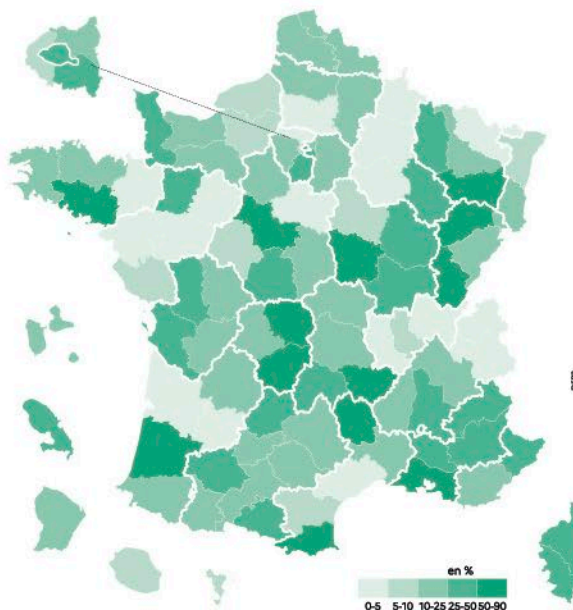
des collèges et

66%

des lycées disposent de plus de 50 ordinateurs ou tablettes pour 100 élèves.

L'équipement numérique varie selon les territoires.

Figure 56 : Collèges publics avec plus de 50 terminaux informatiques pour 100 élèves par département (en %)

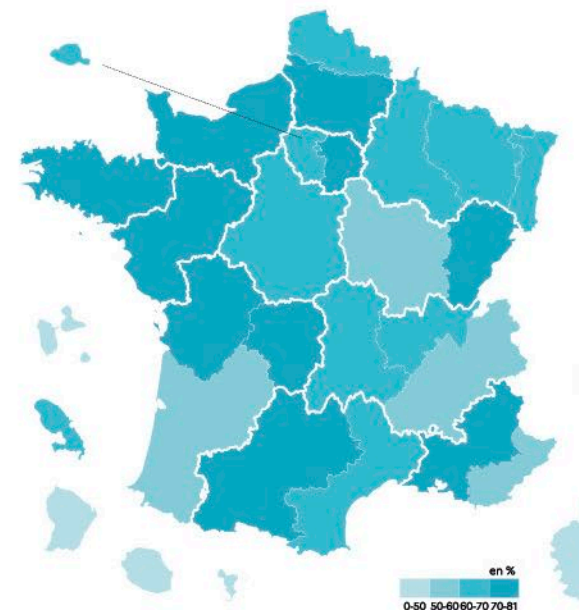


Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Enquête MicroTic et BCE.

Lecture : dans le département du Nord, 10% à 25% des collèges ont plus de 50 terminaux informatiques pour 100 élèves.

Figure 57 : Lycées publics avec plus de 50 terminaux informatiques pour 100 élèves par académie (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Enquête MicroTic et BCE.

Plus de 9 élèves sur 10 de CM1-CM2, de collège et de lycée déclarent se sentir tout à fait bien ou plutôt bien dans leur école ou leur établissement scolaire.

86% des enseignants du premier degré et directeurs d'écoles, et 85% des personnels du second degré déclarent se sentir tout à fait bien ou plutôt bien dans leur école ou leur établissement.

Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP, Enquêtes de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de CM1-CM2 (2021), des collégiens (2022) et des lycéens (2018).

Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP, Enquête de climat scolaire et de victimation auprès des enseignants du premier degré et directeurs d'école (2022), et auprès des personnels du second degré de l'éducation nationale (2019).



Bibliographie



Bibliographie

- **DEPP**, Repères et références statistiques 2022
<https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2022-326939>
- **DEPP**, Géographie de l'école 2021
<https://www.education.gouv.fr/geographie-de-l-ecole-323657>
- **DEPP**, L'état de l'École 2022
<https://www.education.gouv.fr/EtatEcole2022>
- **DEPP**, Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022
<https://www.education.gouv.fr/panorama-statistique-des-personnels-de-l-enseignement-scolaire-2021-2022-343054>
- **Les indicateurs de valeur ajoutée des collèges et des lycées**
<https://www.education.gouv.fr/les-indicateurs-de-resultats-des-colleges-et-des-lycees-377729>
- **Insee**, Base des bassins de vie 2022
<https://www.insee.fr/fr/information/6676988>
- **Andreu S., Ballereau M.A., Bret A., Chaaya C., Durand de Monestrol H., Heidmann L., M'Bafoumou A., Paillet V., Paul A., Persem E., Rocher T., Rue G., Sathicq V., Stachowiak J.F., Salles F., Vourc'h R., 2023**, « Evaluation exhaustive de début de sixième 2022 : des performances en légère hausse depuis 2017, y compris en REP+ », *Note d'information*, n° 23.03, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/evaluation-exhaustive-de-debut-de-sixieme-2022-des-performances-en-legere-hausse-depuis-2017-y-344365>
- **Ayoub A., Maugis S.**, 2019, « Près de 26 000 élèves scolarisés dans des classes à horaires aménagés », *Note d'information*, n° 19.21, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/pres-de-26-000-eleves-scolarises-dans-des-classes-horaires-amenages-12272>
- **Bellamy V.**, 2019, « 201 500 élèves du second degré sont internes à la rentrée 2018 », *Note d'information*, n° 19.31, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/201-500-eleves-du-second-degre-sont-internes-la-rentree-2018-5531>
- **Croguennec Y.**, 2022, « Les élèves du premier degré à la rentrée 2022 », *Note d'information*, n° 22.38, DEPP
<https://education.gouv.fr/les-eleves-du-premier-degre-la-rentree-2022-343804>
- **Dauphin L., Dieusaert P., Juzdzewski L., Miconnet N.**, 2022, « Les élèves du second degré à la rentrée 2022 », *Note d'information*, n° 22.39, DEPP
<https://education.gouv.fr/les-eleves-du-second-degre-la-rentree-2022-343807>
- **Dauphant F., Evain F., Guillerm M., Simon C., Rocher T.**, 2023, « L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements », *Note d'Information*, n° 23.16, DEPP.
<https://doi.org/10.48464/ni-23-16>
- **Dieusart P.**, 2021, « L'enseignement des langues vivantes dans le second degré en 2020 », *Note d'information*, n° 21.36, DEPP
<https://education.gouv.fr/l-enseignement-des-langues-vivantes-dans-le-second-degre-en-2020-326035>
- **Duquet-Métayer C., Monso O.**, 2019, « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif », *Note d'information*, n° 19.35, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/une-typologie-des-communes-pour-decrire-le-systeme-educatif-6524>
- **Evain F.**, 2023, « À la rentrée 2022, la taille des classes continue de diminuer dans le premier degré », *Note d'information*, n° 23.05, DEPP
<https://education.gouv.fr/la-rentree-2022-la-taille-des-classes-continue-de-diminuer-dans-le-premier-degre-344468>
- **Evain F.**, 2020, « Indicateurs de valeur ajoutée des lycées. Du pilotage interne à la diffusion grand public », *Courrier des statistiques* n° 5, Insee
<https://www.insee.fr/fr/information/5008703?sommaire=5008710>
- **Fréchou H.**, 2023, « Résultats de l'enquête Sivis 2021-2022 auprès des écoles publiques et des collèges et lycées publics et privés sous contrat », *Note d'Information*, n° 23.02, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/resultats-de-l-enquete-sivis-2021-2022-aupres-des-ecoles-publiques-et-des-colleges-et-lycees-publics-344362>
- **Guillerm M., Monso O.**, 2022, « Évolution de la mixité sociale des collèges », *Note d'information*, n° 22.26, DEPP
<https://education.gouv.fr/evolution-de-la-mixite-sociale-des-colleges-342178>

- **Maugis S., Stéfano A.**, 2021, « L'offre de formation des collèges dans les territoires », *Éducation & formations*, n°102, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/media/90269/download>
- **Maugis S., Touahir M.**, 2019, « Une mesure de l'éloignement des collèges », *Note d'information*, n°19.36, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/une-mesure-de-l-eloignement-des-colleges-12260>
- **Stéfano A.**, 2022, « L'éducation prioritaire », *Synthèse de la DEPP n°6*, juillet 2022 (mise à jour novembre 2022), DEPP
<https://www.education.gouv.fr/media/115861/download>
- **Thomas J. E.**, 2022, « Combien d'élèves devant un enseignant pendant une heure de cours dans un établissement du second degré en 2021? », *Note d'information*, n°22.41, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/combien-d-eleves-devant-un-enseignant-pendant-une-heure-de-cours-dans-un-etablissement-du-second-343912>
- **Thomas F.**, 2022, « Le baccalauréat 2022 – session de juin », *Note d'information*, n°22.23, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/le-baccalaureat-2022-session-de-juin>
- **Traore B.**, 2023, « 93 % des élèves déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur collège » *Note d'Information*, n°23.07, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/93-des-eleves-declarent-se-sentir-bien-ou-tout-fait-bien-dans-leur-college-357623>
- **Traore B.**, 2022, « Résultats de la première enquête de climat scolaire et victimation auprès des élèves de CM1-CM2 », *Note d'Information*, n°22.08, DEPP.
<https://education.gouv.fr/resultats-de-la-premiere-enquete-de-climat-scolaire-et-victimation-aupres-des-eleves-de-cm1-cm2-924-340622>
- **Rocher T.**, 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations* n°90, DEPP
<https://hal.science/hal-01350095>



Cet ouvrage est co-édité par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
et le Conseil d'évaluation de l'École (CEE)
61-65, rue Dutot 75732 – Paris Cedex 15

Directrices de la publication : Béatrice Gille et Fabienne Rosenwald

Responsables de la publication : Quitterie Ladonne et Souphaphone Douangdara

Conception graphique : Opixido

Contributeurs : Marine Guillerm, Grégory Salmon, Philippe Wuillamier, (DEPP),
Esther Delesalle, Laurent Noé, Marion Le Cam, Marc Pelletier, Thibaut de Saint Pol (CEE)

ISBN et ISSN : en cours d'attribution

Cet ouvrage, co-édité par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et le Conseil d'évaluation de l'École (CEE), présente les établissements scolaires en France. Il a pour objectif de rendre compte de la grande diversité des situations des écoles, collèges et lycées. Il permet à chacun de situer les établissements de sa commune, de son département ou de sa région dans le paysage national.

www.education.gouv.fr/panorama-scolaire

